Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 14 Dhou-Elhajja 1441
4 Août 2020

N° 54

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1678**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1681**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **1689**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1690**
Avis aux créanciers..... **1698**
Convocations
Sociétés anonymes **1699**
Sociétés à responsabilité limitée et autres sociétés..... **1707**
Divers
Avis au public..... **1707**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital

«MMP Holding S.A»

Capital social : 5 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse N°4 - Zone Industrielle - La Charguia I - 2035 Tunis Carthage

MF : 1488518 P/A/M/000

RC : B01249572016

Selon PV de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6 juillet 2020 enregistré à la recette des finances La Charguia I, le 13 juillet 2020 sous le numéro 20503286 Quittance n°4454 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises «RNE» de Tunis le 21/7/2020 sous le n°AC011172020. Après lecture du rapport du Conseil d'Administration et le rapport spécial du commissaire aux comptes il a été décidé d'augmenter le capital social de cinq millions (5 000 000) de Dinars pour le porter de quinze millions (15 000 000) de Dinars à vingt millions (20 000 000) de Dinars, et ce par la création de cinquante mille (50 000) actions nouvelles de cent (100) Dinars chacune à souscrire intégralement par un seul actionnaire, et à libérer totalement à la souscription par compensation de son compte courant. Les anciens actionnaires renoncent expressément à leur droit préférentiel de souscription au profit de l'unique souscripteur.

Ainsi, l'actionnaire dispose d'un délai de souscription de 15 jours à partir de la date de la publication de la présente notice.

2020401425SANB2

Notice d'augmentation du capital en numéraire

Tunisie Clearing

S.A au capital de 9 000 000 Dinars

RNE : 433537L

Siège social : 5 Rue du Yen, Les Jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac Tunis

Il est porté à la connaissance des actionnaires, qu'en vertu de l'assemblée générale extraordinaire de Tunisie Clearing en date du jeudi 25 juin 2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés au siège de l'API le 7 juillet 2020, sous le n°20803122 quittance n°M004270, dont un projet a été déposé au centre national du registre des entreprises de Tunis le 21 juillet 2020 sous le n°AC011162020, il a été décidé d'augmenter le capital social de la société pour le porter de 9 000 000 Dinars à 9 960 000 dinars et ce suivant les caractéristiques suivantes :

- Montant de l'augmentation en numéraire : 960 000 DT.

- Nombre d'actions à souscrire en numéraire : 192 000 actions à libérer totalement à la souscription.

- Prix d'émission : 5 DT.

- Date de jouissance : 1er janvier 2020.

2020401426SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Banque Franco-Tunisienne

Au capital de 5.000.000 de Dinars

Siège social : Rue Aboubaker Achahid, cité Ennacim, Montplaisir, le Belvédère - 1002 Tunis

M.F : 000122 K/P/M 000

RC : 1111931996

En vertu du procès-verbal de la commission de dépouillement technique et financier de la Banque Franco-Tunisienne présidée par monsieur le délégué à la résolution en date du 7 février 2020, et après l'approbation de la Banque centrale de Tunisie en date du 27 avril 2020, il a été décidé la nomination du cabinet "Audit et Management Skills" représenté par l'expert comptable monsieur M'hamed M'Rabet comme co-commissaire aux comptes et ce pour une période de 3 ans, couvrant les exercices 2019, 2020 et 2021.

2020401440SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Banque Franco-Tunisienne

Au capital de 5.000.000 de Dinars

Siège social : Rue Aboubaker Achahid, cité Ennacim, Montplaisir, le Belvédère - 1002 Tunis

M.F : 000122 K/P/M 000

RC : 111193.1996

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 26 septembre 2018, enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 22 octobre 2018 sous le n°18805356, quittance n°86387, il a été décidé la nomination du cabinet "ORGA AUDIT" représenté par l'expert comptable monsieur Mohamed Salah Ben Afia comme co-commissaire aux comptes et ce pour une période de 3 ans, couvrant les exercices 2018, 2019 et 2020.

2020401441SANB2

LA BOITE METALLIQUE TUNISIENNE

Société anonyme de 6.500.000 D

Siège social : Avenue Habib Bourguiba n°43 Tunis

Identifiant Unique : 0578596Y

En vertu du procès-verbal de l'AGO du 20 novembre 2019, enregistré à la recette des finances Rue Ghandi en date du 3 décembre 2019 sous le n°19805640 Quittance n°112074, il a été décidé à l'unanimité d'approuver les comptes de l'exercice 2018.

Un exemplaire du dit procès-verbal ainsi que des états financiers de l'exercice 2018 ont été déposés au registre national des entreprises en date du 13/3/2020 sous le n°202021955 dont publication faite au B.O.R.N.E n°161 du 14 juillet 2020.

2020401455SANB2

Transformation de la forme juridique de la société de SARL en SA

Société BOUZID FOOD COMPANY «BFC»

Société anonyme

Au capital social de 1.600.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Korba 8024 Nabeul

I.U : 1494162T

En vertu de PV d'assemblée générale extraordinaire en date du 12/02/2019, enregistré à la recette des finances de Korba le 15/3/2019 sous le numéro 197005524 quittance n°M015779 et en vertu de PV du premier conseil d'administration du 12/02/2019 enregistré le 15/3/2019 sous le numéro 19700525, quittance n°M015784, dont deux exemplaires ont été déposés au RNE le 27/5/2019, il a été décidé :

- L'approbation des 6 actes de cession des parts sociales et l'acception de 6 nouveaux associés

- La transformation de la société en société anonyme

- L'approbation de nouveau statut

- La nomination des premiers administrateurs pour 3 ans

- La nomination de Mr Dhahbi Sgaihri commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020-2021

- La nomination de Mr Zouhaier Bouzid en tant que Président du conseil d'administration

- La nomination de Mr Mohamed Aziz Bouzid en tant que Directeur Général.

2020401464SANB2

SOTUFAM S.A

Société anonyme

Au capital de 420.000,000 Dinars

Siège social : 5014 Beni Hassen

RNE : 0978425E

MF : 0978425 E/A/M/000

CNSS : 294151-47

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juillet 2020, dont procès verbal enregistré à la recette des finances de Beni Hassan en date du 27/7/2020, Quittance n°5616 et Enreg n°20800413, et projet déposé au Registre National des Entreprises le 1er juillet 2020 sous le n°151022020, l'assemblée :

1. Approuve l'opération de recapitalisation de la Société au moyen d'une augmentation de capital en numéraires d'un montant de 640.000,000 Dinars à réaliser par l'émission de 12.800 Actions de 50 Dinars de valeur nominale chacune.

2. Décide de réserver la souscription des Actions nouvelles à émettre, au profit de la Société «CHANTELLE SA»,

3. Prend acte que l'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de 5 ans.

2020401467SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société de l'investissement et du Placement Immobilier

SARL au capital de 150 000,000 DT

MF : 987010 K

RC : B015622007

Siège social : Résidence Wafa, Avenue de l'indépendance, Le Bardo 2000

CNSS : 00179918-80

Par acte sous seing privé du 20 janvier 2020 enregistré à la recette des finances du Bardo le 20 janvier 2020 quittance n°5625 enregistrement n°20800187, dont deux exemplaires ont été déposés au registre nationale des entreprises le 27 janvier 2020, il a été décidé ce qui suit :

- Changement de la dénomination de la société de "Société de l'investissement et du Placement Immobilier SARL" à "Société de l'investissement Touristique Jean Jaurès SARL".

- Changement de l'objet social de la promotion immobilière à "la construction, l'aménagement, l'acquisition, la vente, la location, l'équipement et l'exploitation des hôtels touristiques et des restaurants".

2020T00688SRLB2

Société Alpha Etiquettes Internationale

SARL au capital de 695 000 Dinars

Siège social : Z.I poudrière 1 rue Edison - Sfax

Identifiant Unique : 1328321N

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Alpha Etiquettes Internationale tenue le 5/6/2020, et enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés de Sfax le 10/6/2020, sous le n°20701387 quittance n°M044602, il a été décidé de changer la raison sociale de la société pour devenir «آم باك 2» et en français «2MPACK».

Deux originaux dudit procès-verbal ont été déposés au registre national des entreprises de Sfax le 25/6/2020, sous le n°202040358.

2020X00929SRLB2

SOCIETE RESEAUX FORMATION CONSEIL "RFC"

S.A.R.L au capital de 400.000 DT

Immeuble Saadi Bloc CD Appt 16, 4ème Etage Av. 10 Décembre Tunis

MF : 836132 G/A/M/000

RC : B0123702007

En vertu du procès-verbal des décisions collectives extraordinaires daté du 28 octobre 2019, enregistré à

la recette des finances de la Cité Mahrajène le 8/6/2020 sous le numéro 20502077, Quittance n° M38761, il a été décidé :

- L'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018 et l'affectation du résultat dudit exercice ;

- Quitus à la gérance pour sa gestion au cours de l'exercice 2018

- Désignation de la Société ECC MAZARS représentée par Mr Mourad Fradi, commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019, 2020 et 2021

- L'augmentation du capital social d'un montant de trois cent mille dinars pour le porter de 100 000 dinars à 400 000 dinars par la création de 30 000 parts sociales de 10 dinars et ce par l'incorporation des résultats reportés, ainsi que la modification des articles 7 et 8 des statuts.

Deux copies ont été déposées auprès du centre national des entreprises (RNE) le 30 juin 2020.

2020401419SRLB2

Approbation des états financiers

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

Augmentation et réduction du capital social

FIORENTINI TUNISIE

SARL au capital de 12.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle Bir El Kassaa

Ben Arous BP 175 - El Mourouj 2074

I.U : 925958Q

1. Suivant P.V. de l'A.G.O. en date du 30 juin 2018, enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 9/7/2019, sous les numéros de quittance 61474 et d'enregistrement 19702740, il a été décidé l'approbation des comptes des exercices 2016 et 2017.

2. Suivant P.V. de l'A.G.O. en date du 28 Juin 2019, enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 9/10/2019 sous les numéros de quittance 33768 et d'enregistrement 19701098, il a été décidé :

- L'approbation des comptes de l'exercice 2018.

- Le renouvellement de la société Abdennadher et Khédhira, société d'expertise comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mr Tarek Abdennadher en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

3. Suivant P.V. d'A.G. E en date du 26 septembre 2019, enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa le 9/10/2019, sous les numéros de quittance 33758 et d'enregistrement 19501095, il a été décidé :

- L'augmentation du capital social d'un montant de 1 566 590 DT pour le porter de 12000 DT à 1 568 590 DT par la création de 155659 parts nouvelles de 10 DT chacune, réalisée par un apport de la totalité du compte courant «GAZFIO Sas» soit 1 556 590 DT.

- D'amortir à concurrence de 1 556 590 DT, la perte figurant au bilan de la société arrêtée au 31-12-2018, la réduction sera réalisée par voie de réduction du nombre de parts sociales, les 155659 parts de 10 DT chacune seront imputées en totalité sur les parts sociales de «GAZFIO Sas».

Un exemplaire de ces documents a été déposé auprès du registre Nationale des Entreprises le 6/12/2019, sous le numéro 201991656.

2020401422SRLB2

Annulation de l'activité secondaire de la société

«HEALTH CONSULT»

S.A.R.L au capital de DT 3000

Siège social : Résidence INES A2-1 Centre Urbain Nord

Matricule Fiscal : 1587029D/A/M/000

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 26/6/2020, enregistré à la recette des finances de Charguia à Tunis, le 30/6/2020 sous le n°20704124, Quittance n°M075322 et déposé au registre national des entreprises à Tunis, en un seul exemplaire, le 14/7/2020 sous le n°202045679, il a été décidé de :

- Annulation de l'activité secondaire de la Société représentée par les Grandes Cultures.

2020401423SRLB2

Cessions de parts sociales et nomination d'un nouveau gérant

Société «La Commerciale de Textile, Accessoires et Dérivés»

«CO.T.A.D»

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1.000 Dinars

Siège social : Résidence Abir, Villa n°257, El Agba - Tunis

M.F : 1024811Q/A/M/000

R.C : B0174262007

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12/12/2019, enregistré à la recette des finances de Sidi Hassine le 19/12/2019, sous le n°19703964, quittance n°M108860, et suivant les actes de cessions de parts enregistrés à la recette des finances de Sidi Hassine le 19/12/2019 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises «RNE» de Tunis en date du 25/12/2019 (B.O.R.N.E. n°12 du 15/01/2020, Annonce n°2019100296), il a été approuvé :

- La cession de la totalité des parts sociales appartenant à Mr Karim Oueslati (50 parts) au profit de Mr Karim Hamidi (enregistrement n°19103963, quittance M108857, daté le 19/12/2019)

- La cession de la totalité des parts sociales appartenant à Mr Hassen Hamdouni (50 parts) au profit de Mme Rim BT Mohamed Béchir Hamidi (enregistrement n°19103965, quittance M108864, daté le 19/12/2019)

Et suite à cette cession, l'assemblée générale décide d'accepter la démission de Mr. Karim Oueslati et Mr. Hassen Hamdouni en tant que co-gérants de la dite société avec quitus entier et définitif accordé au titre des fonctions qu'ils ont assumé et de tous les actes qu'ils ont accompli et la nomination de Mme Rim BT Mohamed Béchir Hamidi en tant que nouvelle gérante unique de la dite société avec les pouvoirs les plus entendus.

2020401463SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté le 6/7/2020 enregistré à la recette des finances Hammamet le 21/7/2020 enregistrement n°20202631 quittance n°M068122 les héritiers de Ali Gazel demeurant à Nfidha - Sousse ont vendu à Mr el Ferjani Bourouniya demeurant à Latrech Bir Bouregba la totalité d'un fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels d'un local commercial sis à Bir Bouregba Hammamet.

Les oppositions doivent être faite entre les mains de maître Hajri Mahmoud avocat à la cour de cassation demeurant à l'adresse suivante : 68 Av Habib Bourguiba Hammamet dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 25/7/2020.

2020T00684FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 18 Janvier 2020 enregistré à la recette des finances Rue Aljazira Tunis le 22/01/2020 (Reçu n°M004661 enregistrement n°20200237 Monsieur Belgacem Sen Slimen Titulaire de la (C.I.N n°05178527) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Abdel Hamid El Riahi Titulaire de la (C.I.N n°04468053) exploité "Toute type de commerce" sise 36 Rue Souk El Asr Beb Jdid Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au local commercial sis 36 Rue Souk El Asr Beb Jdid dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté le 29/01/2020.

2020T00686FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 6/7/2020 enregistré à la recette des finances du Lac le 17/7/2020 enregistrement n°203641 Mr Abdelali Maafi à Boumhal Elbasatine Résidence Amal n°87 a vendu à Mr Mabrouk Othmen à 115 Rue Mohamed Rechikou Soliman-Nabeul le fonds de commerce situé au 3 Rue Lac Major Samarkand Berges du Lac 1053 exploité pour Salon de Thé - Restaurant.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées chez le vendeur à son adresse et à l'adresse du Maitre Wissem Othmen 14 Rue Jazira Tunis pendant 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 28/7/2020.

2020T00687FCCC2

Contrat de donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp du 3/01/2020 enregistré le 13/7/2020 à la recette des finances rue Sehel Tunis quit M030144 Mme Afifa Lahiani cin : 04753370 (donateur) a donné la totalité du fonds de commerce exploité au local avenue Habib Bourguiba la Marsa plage résidence n°GC7 et il est connu comme FRAGOLA à son fils Mr Salim Hamdoun cin : 15007594 (donataire) qui l'a accepté.

Les oppositions sont acceptées 20 jours au maximum à compter de la parution au JORT de cette insertion au cabinet de Maître Mehdi Lahyani, avocat près la cour de cassation sis au 72 avenue Habib Bourguiba Ariana M.F : 000 PA849880/G.

Cet avis a été publié au journal El Chourouk du 24/7/2020.

2020T00689FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 23/7/2020 enregistré à la recette des finances Soliman Nabeul le 23/7/2020 (Reçu n°M027042 enregistrement n°20201116 Monsieur Lazher Mesadek titulaire de la (C.I.N n°08613416) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Mohamed Mokrani Titulaire de la (C.I.N n°09845983) exploité Fruits secs "LAVISTA" sise Rue Bahrine Avenue 14 Janvier route de plage Soliman Nabeul avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée au local commercial sis Rue Bahrine Avenue 14 Janvier route de plage Soliman Nabeul dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien daté le 28/7/2020.

2020T00692FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la R.F. à Raoued le 22.7.2020 sous le n°M053481 enregistrement n° 20202108 Mr. Soufiene B.Med Habib B. Bechir Laouiti a vendu à Mr Eslem B. Ali B. Abdalah Abidi tout le F.C avec ces éléments corporels et incorporels exploité en Buvette sis au 35 Résidence Nejla Ariana Rue Med Habib - selon R.C n°1269825 D.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de 20jours après la publication de cet avis au JORT au cabinet du maître Ines Ezzine 03 Rue des Entrepreneurs - Tunis 1000.

Cet avis a été publié au Journal "le Quotidien" le 25/7/2020 sous le n°IP22011697.

2020T00694FCCC2

Cession demi rumeur d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP le 13/7/2020 enregistré à la recette des finances Taieb Mhiri Nabeul le 20/7/2020 quittance n°M050329 sous le n°20201828 Mr Sahbi Ben Maoui Bougzala CIN n°06328768 cession la totalité demi rumeur d'un fonds de commerce pour activité préparation et vente des gâteaux sis Avenue Habib Thamer Nabeul à Mme OMheni Bent Mohamed Ben Hssine Ben Mahmoud veuve Mansour Ajili CIN 01796819.

Toutes les oppositions doivent être déposées entre les mains d'acheteur au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours.

Cette annonce a été publiée au journal Essahafa le 24/7/2020.

2020R01729FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date de 20-7-2020 enregistré à la recette des finances de Taieb M'hiri Nabeul le 21-7-2020 sous le n°20201871 quittance n°M050684 Madame Amira Seliti, titulaire de la CIN 04670828 du 22/02/2016, a cédé la totalité de son fonds de commerce d'une buvette, dont le matricule au registre nationale des entreprises 1078821M avec tous les éléments corporels et incorporels à Mr Saied Ben Hassen titulaire de la CIN 06267297 du 21/10/2016. Toutes les oppositions doivent être adressées au local du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution au JORT.

Un extrait de la cession a été publié aux journaux quotidiens "Essahafa" et "la Presse" du 28/7/2020.

2020R01732FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22 juillet 2020 enregistré à la recette des finances de Hammamet en date du 23 Juillet 2020. Quittance n°M069027 Enregistrement n°20202699.

Madame Fafa Guecha titulaire de C.I.N n°01791853, Identifiant Unique 1050374 P, a vendu à Najoua Guecha titulaire de C.I.N n°06286510 le fonds de commerce consistant à un Café "CAFE ELKODS", sis à l'Avenue Hédi wali Hammamet pour un montant de quarante huit milles dinars, toute opposition doit parvenir dans les délais de vingt jours à la date de l'apparition du présent acte au J.O.R.T chez Maître Bacha Hayet, 25 Avenue du Koweït Hammamet. Cette cession du fonds de commerce a été publiée dans le journal quotidien Eschourouk du 28/7/2020.

2020R01733FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela Tunis en date du 1er juillet 2020 sous le n°20201639, reçu n°42777 Monsieur Anouar Ben Khelifa Mhalhli, titulaire de la CIN n°05945623, a vendu en qualité de représentant de sa sœur Zina Bent Khelifa Mhalhli titulaire de la CIN n°05917027 suivant acte de procuration en date du 1er juillet 2020, enregistré à la recette des finances Nelson Mandela le 6 juillet 2020 sous le n°20801472 Reçu n°38960 à Monsieur Abdelmonam Ben Mohamed Oueslati, titulaire de la CIN n°07352453 la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis 53 Rue Nelson Mandela Tunis en Fast Food et Pizzeria et enregistré au centre National des registres des Entreprises sous le n°163 4889/J.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Ahmed Mazen dans son bureau Rue Abou Doulama n°1 Tunis dans un délai de dépassant 20 jours à partir de la parution de cette annonce au Journal officiel de la République Tunisienne.

NB :

Cet avis a été publié au Journal le Temps en date du 28 juillet 2020.

2020R01734FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 25/6/2020, enregistré à la recette des finances La Goulette sous n°20203079 Quittance n°M058741, Société Mediterranean Fish Food, Matricule fiscal n°1411117/G/A/M/000, conjoint et solidaire avec son gérant Fethi Abdellaoui, a vendu et cédé à Société The Grill House, son Matricule fiscal n°1672015/B/A/M/000, conjoint et solidaire avec son gérant Fethi Abdellaoui, la totalité du fonds de commerce destiné Restaurant et

Salon de Thé, sise à 02 Bloc H Résidence Amroud Rue Mongi Slim Laouina 2045, avec tous ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de la date de son apparition au JORT.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et Quotidien le 29/7/2020.

2020R01737FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous-seing privé daté du 3/02/2020 et enregistré à la recette des finances du Hammamet le 3/02/2020 sous le n°20200596 Quittance n°M015582 et du contrat complémentaire daté du 11/02/2020 et enregistré à la recette des finances de Hammamet le 12/02/2020 sous le n°20200801 Quittance n°M019943 Wafa Bent Abdelaziz Ben Mohammed Asidi a vendu à Rahma Bent Abdesslam Ben Youssef Rouissi le fonds de commerce pour commerce vêtement en détail au local sis à rue Esstah Mnaret Hammamet 8065 Hammamet. Et qui a été publié au quotidien Echourouk le 20/3/2020. Les oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours qui suivent cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne, passé ce délai elles seront nulles.

2020R01739FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Kelibia le 17/7/2020 quittance n°M034585 et numéro d'enregistrement 20201150 Madame Rafika Brini CIN n°03772108, a vendu la totalité du fonds de commerce sise à l'avenue 1er juin Kelibia, exploité «vente des viandes» à Mr Said Ksila et Mr Alaa Eddin Abdeltif.

Les éventuelles oppositions doivent être formulées entre les mains de Maître Lasta Selim, Avocat 13 Rue Sidi Abdelkader Kelibia, jusqu'à 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Publié dans le journal Le Quotidien le 29/7/2020.

2020R01743FCCC2

Don d'un fonds de commerce

Par un acte de don d'un fonds de commerce en date du 9/6/2020 et enregistré à la recette des finances Hammam Sousse en date du 11/6/2020 et enregistré au journal du notaire sous le numéro 63/217 et sous le numéro de la carte de transport 63/101.

Monsieur Rachid Ben Souyah Ben Salah Kriaa donne don d'un fonds de commerce à son fils Ahmed Ben Rachid Ben Souyah Kriaa la totalité du fonds de commerce d'un café dite café Trocadéro sous immatriculation fiscale 0030329Q local situé à la rue Victor Hugo 4000 Sousse.

Les oppositions doivent être envoyées à l'adresse sus-indiquée auprès du nouveau propriétaire du fonds de commerce.

La durée de l'acceptation des oppositions 21 jours à partir de l'apparition au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020S00726FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Monsieur Mokhlos Echaouech, titulaire de la CIN n°09305584 a vendu la totalité de son fonds de commerce qui consiste en un magasin optique sis à Avenue ennakhil Sousse à Madame Manel Chaalab titulaire de la carte d'identité n°09262965 par acte sous seing privé daté le 4/7/2020 et enregistré à la recette des finances de Sousse le 14/7/2020 quittance n°M033218, enregistrement n°20201295.

Les oppositions seront faites entre les mains de l'acheteuse sise à la rue de l'Indépendance sousse.

Cette annonce a été publiée à la Presse le 22/07/2020.

2020S00727FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Suivant actes de cession (renonciation) d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances de Sbitla le 23/7/2020 sous n°2020748 Quittance n°M025480. Mr Ali Ben Dhaou Yahyaoui titulaire de la CIN n°02640169 a renoncé, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente et réparation d'horloge et lunette sis à Av. Habib Bourguiba Sbitla - Kasserine, avec leurs éléments corporels et incorporels au profit de son fils Mr Amor Ben Ali Ben Dhaou Yahyaoui, titulaire de la CIN n°12690085. Les oppositions se font entre les mains de l'acquéreur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00728FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente d'un fonds de commerce écrit par le Maître Mohamed Béchir Day et selon l'acte authentique daté de 7/7/2020 sous le n°5009 et 9/7/2020 sous le n°7168 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M016610, Monsieur Abd Satar Chayeb titulaire de CIN 06122989 habite à cité Ennour Gafsa; a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux "Salon de thé" qui se trouve au Sidi Ahmed Zarroug Gafsa à Madame Dhouha Bent Bouhlel Ruissi titulaire de C.I.N 07037543 habite à Sidi Ahmed Zarroug Gafsa. Après la publicité de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions

doivent être faites à l'adresse de l'acheteuse Madame Dhouha Bent Bouhlel Ruissi habite à Sidi Ahmed Zarroug Gafsa.

Toute opposition faite après ce délai est inacceptable.

La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 17/7/2020.

2020X00913FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente daté le 8/6/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba le 16/6/2020 sous le n°20200250 reçu n°M008806, Monsieur Adel Ben Romdhan Ben Salah Mjahed, titulaire de la CIN 05741799 délivré le 24/01/2019, a vendu son fonds de commerce sis à Guallela rue Houmt souk km 0.5 Djerba ayant pour activité principale «vente produits alimentaires» avec tout ses éléments physiques et morales à Monsieur Anis Ben Mheni Ben Ahmed Ben Maamer, titulaire de la C I N n°65775738 délivrée le 02/3/2017.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée à "Echourouk" le 19/7/2020.

2020X00915FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente daté le 18/6/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba le 26/6/2020 sous le n°20201398 reçu n°M038116, Monsieur Zouhair Ben Abdallah Ben Saad Elounalli, titulaire de la CIN ° 13421846 délivrée le 6/01/2019 a vendu son fonds de commerce sis à rue Houmt Souk km 1 Djerba ayant pour activité principale «lavage et graissage et vidange des voitures et vente des accessoires objectifs» avec tous ses éléments physiques et morales Monsieur Chamseddin Ben Ali Ben Said Sbissi, titulaire de la CIN n°13425380 délivrée le 9/6/2010.

Toute opposition est recevable au fonds dans un délai maximum de vingt jours de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au "Chourouk" le 19/7/2020.

2020X00916FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté 9/7/2020 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Sfax 16/7/2020 quittance n°M043456 d'enregistrement n°20201966 Monsieur Mohsen Sghari Titulaire de la CIN n°01066334, demeurant à Route Sokra Sfax a vendu et cédé à Monsieur Saleh Sallem titulaire de la CIN n°08798848 demeurant à route l'Aéroport km 2.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce d'un restaurant situé à Route de Sokra km2 Immeuble Al Messadine Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi le Droit de bail, le Nom commercial, l'Enseigne, la Clientèle et autres. Toute les oppositions seront effectuées à l'adresse même du fonds de commerce sujet de vente dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cet extrait au JORT et qui a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 24/7/2020.

2020X00919FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 3 juillet 2020 enregistré à la recette des finances cité à Djerba Ajim le 8 juillet 2020 sous le n°20200280 Quittance M010161 Monsieur Achraf Ben Habib Mezrani demeurant à Ajim Djerba cin n°09129035 a vendu à Monsieur Mounir Ben Habib Mezrani cin n°05782411 le fonds de commerce Restaurant - Resto le petit crustacé-sis à Avenue Salah Ben Yusef Ajim Djerba.

Toute opposition doit être notifiée auprès du doué pour lui dans les 20 jours à partir de la date de la publication du présent extrait au JORT. Cette annonce a été publiée au journal le «temps» le 21 juillet 2020.

2020X00921FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte Authentic daté du 16 avril 2019 enregistré à la recette des finances sis à Djerba Houmet Souk le 23 octobre 2019 Quittance M087257 Madame Salha Bent Mohktar Dhefalla demeurant à Houmet Souk Djerba cin n°03566385 a fait don à Monsieur Fakherdine Ben Ahmed Abdenebi cin n° 05777448 le fonds de commerce Taxiphone sis à Rue Mohamed Badra n°51 Houmet Souk Djerba.

Toute opposition doit être notifiée auprès du doué dans les 20 jours à partir de la date de la publication du présent extrait au JORT.

2020X00922FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 11 et 13 juillet 2020 enregistré à la recette des finances de Chihia Sfax le 22/7/2020 sous le n°20200429 Quittance n°M025693, Nabil Rgaieg (titulaire de la CIN n°04331506, I.U. 209539K) a vendu à Mokhles Ben Moallem (titulaire de la CIN n°11085694) la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à route Téniour km 6 Chihia (à coté de municipalité Chihia) Sfax, avec ses équipements et ses éléments corporels ainsi que tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle, l'achalandage, le droit au renouvellement du bail du local où est exploité le fonds vendu.

Les oppositions au paiement du prix peuvent être formées entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Moez Ayed Zambaa ayant son étude à rue Tahar Sfar Im Marhaba center esc A 5ème étage App 16 Sfax, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis au JORT. Cet avis est publié aux journaux quotidiens Assabah et Le Temps parus le 25/7/2020.

2020X00924FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing, légalisé à la municipalité à Markez Cheker Sfax le 13/7/2020, enregistré à la recette des finances de Agareb Sfax le 16/7/2020 sous le n°20200437 quittance n°M012886 Bendbebis Chokri titulaire de c.i.n n°05384990 demeurant au quartier Elkhadhra Agareb Sfax a cédé à Mr Alhchicha Imed titulaire de c.i.n n°08892548 demeurant à l'Avenue 2143 n°4 Sfax, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels, au prix de dix milles dinars, consacré indust alimentaire diverses sis à rue Albi'a Agareb Sfax.

Les éventuelles oppositions seront remises chez l'avocat maître Jalleli Mahdi à son étude sis rue Abou Elkacem Alchebbi immeuble REX PALACE n°606 Beb Bhar Sfax et ce dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne sinon l'opposition sera nulle.

Cette annonce a été publiée au journal "Assabah" n°22784 publié le 23/7/2020.

2020X00925FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 2/6/2020 enregistré à la recette de Gafsa quittance n°M012440 reçu 20201814 Hamadi Yahya a vendu le fonds de commerce exploité rue ELCORONFIL Gafsa qui a pour objet commerce à Mme Karima Ajmi. Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur Karima Ajmi dans les vingt jours de la parution de cet avis au JORT. Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 11/6/2020.

2020X00928FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 7/7/2020 enregistré à la recette des finances les Berges du Lac Tunis le 15/7/2020 sous n°20203552 Quittance n°M051050 Mr Moncef Soudani a vendu à Monsieur Mohamed Amine Maghar et Monsieur Seifeddine Dridi tout le fonds de commerce consistant en un local ayant pour objet restaurant spécialisé en vente des Sandwich et gâteau sis les Berges du Lac - Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront reçues chez Maître Abdelhamid Amira Avocat à la cassation qui a désigné comme domicile élu chez Maître Kamel Sahnoun, Avocat à la cassation sise au 29 Rue Ghana Tunis dans un délai de vingt jours à partir de l'insertion de cet avis au JORT.

Un avis a été déjà inséré au journal Echourouk du 24/7/2020.

2020X00931FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 01/6/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba Houmet Essouk le 26/6/2020 (quittance n°M009430 enregistrement n°20200259), Mme Sarra Gandri titulaire de CIN°13458944 délivrée le 12/9/2013, a cédé à Mr Sami Moslah Titulaire de la CIN n°05737473 délivrée le 02/12/1999 la totalité du fonds de commerce exploité comme un fast-food dans le local sis à la Rue Habib Bourguiba Ajim Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

2020X00934FCCC2

Acte de désistement

Par acte sous seing privé en date du 13/7/2020 enregistré à la recette des finances de Maharas en date du 20/7/2020 sous le n°20200500 quittance n°Mo20523 Makki Adalet titulaire de la cin n°08792298 a vendu à Laroussi Manai titulaire de cin 08160897 demeurant à Bou Akkazine Mahres la moitié du fonds de commerce qui lui revient et qui consiste en un café et un dépôt exploités dans le local sis à Nakta Chaffar Mahres.

Toute opposition doit se faire entre les mains du désistant.

Cet acte a été publié dans le journal Le Quotidien du 29/7/2020.

2020X00935FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous-seing privé légalisé le 15/7/2020 enregistré à la recette des finances Médenine le 23/7/2020 sous le n°20201929, quittance n°M054768, Monsieur Lotfi Nairi (CIN 05065473 le 13/6/2001) vend à Monsieur Adnen Athamna (CIN 05778215 le 27/5/2010) le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Route de Djerba Médenine, consistant en une Boulangerie connue sous le nom de Boulangerie Al-Rajaa.

Les oppositions doivent être faite dans un délai de 20 jours à partir de cet avis entre les mains de Maître Sami Fateh Avocat au cour de cassation (CIN 05785618 le 16/2011) dans son domicile à son bureau à n°10 Rue Tajerouine Route Tataouine 4100 Médenine. Matricule Fiscal : 1094630/A

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien le samedi 25 juillet 2020 sous le n°5941.

2020X00937FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte enregistré à la recette des finances Rue Boulhaba Mrabet Gabès sous le n°20203745 le 21/7/2020, quittance 31757 Mr Mouhamed Ben Ali a vendu la totalité du fonds de commerce ayant pour objet parapharmacie 45 rue Iben Khaldoun Mtoroch Gabès à Mm Azza Jawadi à la somme de quinze milles dinars (15.000.000).

Les propositions au payement du prix peuvent être formulées au domicile de vendeur au Cité Ibn Charaf Manara Tbelbou Gabès et ce dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cette annonce au JORT.

Publié dans le journal Al Shorouk et le Quotidien le 23/7/2020.

2020X00938FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9 juillet 2020 enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 14 Juillet 2020 Quittance n°58567 enregistrement n°20203562, Mr Mohamed Turki demeurant à la Rue Medinat Al Ambar sidi Fraj la Soukra, Ariana, a cédé à Mr Hédi Hachaichi demeurant à Rue El Massoudi, Chotrana 3, La Soukra, Ariana un fonds de commerce en place dans local soit Km 13 Avenue Fattouma Bourguiba, angle rue Madinat Al Ambar, objet de l'identifiant unique V1327266, destiné à tout commerce.

Toute opposition au paiement du prix de vente doit être adressée au cabinet de Maître Imen Ben Yeder Bahri, avocate à la cour d'Appel sis au 31 rue de Docteur Bornet Mutuelleville, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de la présente publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette insertion a été publiée au Journal Echourouk le dimanche 19/7/2020.

2020401417FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/7/2020 enregistré à la recette des finances Marsa sous le numéro de quittance M74342 enregistrement 2016322 la société le 9ème Art représentée par sa gérante Hanen Kadri vend à monsieur Mohamed Ben Ibrahim Boughanmi la totalité du fonds de commerce destiné pour coiffure et esthétique sis au RDC du 3 rue 9 avril 1938 Marsa Ville Tunis.

Les oppositions seront reçues chez Maître Abdelkader Tahri à son adresse 5 avenue Taher Ben Ammar 2ème étage bureau 110 Manar 2 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk du 24/7/2020.

2020401427FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 7 juillet 2020 enregistré à la recette des finances à Mateur le 7 juillet 2020, quittance n°M027084 et n° d'enregistrement 20201077 Monsieur Salah Ben Mohamed Slimani titulaire de la carte d'identité nationale n°05639146 en date du 6/10/2006 a vendu à Monsieur Slim Ben Mohamed Hakiri titulaire de la carte d'identité nationale n°05649618 en date du 5 mars 2014, le fonds de commerce "Vente Produits Alimentaire" avenue rue Mohamed Ali Mateur. Les objections doivent parvenir à l'acheteur à son adresse sise 138 cité Erraja Mateur, dans un délai de 20 jours à partir de la date de parution au journal officiel et aux journaux Alchourouk et le Quotidien du 10 juillet 2020.

2020401445FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 3 et 15 janvier 2020 et enregistré à la recette des finances de Ksar Said - Tunis le 4/6/2020, Q. n°Mo24918 n° d'Enregistrement 20201135 Monsieur Jlassi Lassaad a vendu et cédé à Monsieur Abdelaoui Mohamed Ali et Monsieur Deahich Nizar La totalité du fonds de commerce non enregistré au registre de commerce exploité au local à Hédi Chekir n°42 Zewiya Ribat et destiné à la tôlerie et peinture. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Monjia Belhadj Amor 16 Rue Eben Eljazar Lafayette 1002 Tunis 1 dans les délais légaux : 20 jours de la date de cet avis, sous peine de forclusion. Le présent avis a été publié aux journaux «Echourouk et «le quotidien» le 25/7/2020.

2020401456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Il appert d'un acte S.S.P enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamen le 12/6/2020 sous le n° 20201501 Quit M042496 que Madame Nabiha Hichri ep Boukhris a vendu à Madame Mouna Zommita, la totalité du fonds de commerce destiné comme vente du prêt-à-porter et le commerce des chaussures et géré au local n°8 rue 105 Cité Ettadhamen Ariana avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées au vendeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié au journal Le Quotidien du 24/6/2020.

2020401457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette de Hammamet le 13/7/2020 sous le n°20202480, selon lequel M. Dawd Omer domicilié à Hammamet rue Kheiridine Bacha vend à M. Chaieb Makrem domicilié au 180 rue Habib Thameur Nabeul la totalité du fonds de commerce - station de lavage Voiture - situé à rue Hédi Wali el Hammamet avec tous ses éléments matériel et moral. L'annonce a été publiée au journal Echourouk du 25/7/2020.

Toute opposition doit être faite devant l'acheteur à son domicile et ce dans un délai de 20 jours à partir de sa parution au JORT.

2020401458FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p daté du 20/7/2020 enregistré à la recette des finances sis à Ettadhamen Ariana le 21/7/2020, quittance n°M053826, enregistrement n°20202202 Mr Bechir Ben Nouri Ben Mohamed Ammar a cédé à Mlle Fatma Bent Nouri Ammar la totalité du fonds de commerce à usage de tout commerce (Sandwicherie) avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la route de Bizerte, Kilomètre 3.5 Cité Ettadhamen Ariana.

Les éventuelles oppositions seront déposées dans un délai maximal de 20 jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de Maître Hatem Ben Lazrak, avocat à la cour d'appel, ayant son cabinet au complexe Dorra 1 Bloc A / 2ème étage, Bureau n°6, El Manar 3, Tunis.

Ledit avis a été publié au journal Echourouk le 27/3/2020.

2020401459FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte enregistré à la recette des finances Rue El Mahatta le 10/7/2020 sous le numéro 20200976 Quittance n°M029975. Mme Ibtissem Souissi (CIN n°07067399) a vendu à Mr Rafik Belgacem (CIN n° 00958875) le fonds de commerce exploité pour Vente TABAC et JOURNAUX au local sis au 17 rue Sayeda Débouzville - Tunis.

Les oppositions seront faites au local de l'acheteur 20 Rue Sayeda Débouzville, dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication sur le journal officiel.

Cette annonce a été publiée au Journal Essahafa du 28/7/2020.

2020401465FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat en date du 14/7/2020 enregistré à la recette des finances de Sidi Hssine le 16/7/2020 quittance n°M047567 enregistrement n°20201650.

Mr. Achour Ben Moncef Ben Mohamed Nahdi a vendu un fonds de commerce sis au 501 Avenue 42800 Trik El Attar lot 6 lotissement Kaizel et Mabrouka Sidi Hssine Sijoumi Tunis est destiné pour toute sorte de commerce à Mr. Mr Aymen Ben Ferjani Ben Mohamed Trabelsi.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été publié dans le journal le quotidien le 30 juillet 2020.

2020401468FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P enregistré à la recette des finances avenue de l'indépendance Le Bardo le 01/7/2020 sous le n°20201633, quittance n°43308 M. Fahmi Toumi, a cédé à M. Kamel Jouiri, la totalité du fonds de commerce lui appartenant et sis au n°402, rue Sadok Karoui et consistant en une épicerie.

Toutes les oppositions, s'il y a lieu, doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis auprès de M. Kamel Jouiri à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans les quotidiens «Le Quotidien» du 25/7/2020 et "Echourouk" du 25/7/2020.

2020401472FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P enregistré à la recette des finances avenue de l'indépendance Le Bardo le 01/7/2020 sous le n°20201631, quittance n°43293 M. Gaith Aouadi, a cédé à Mr Mohamed Dridi, la totalité du fonds de commerce lui appartenant et sis au n°402, rue Sadok Karoui et consistant en une librairie.

Toutes les oppositions, s'il y a lieu, doivent être faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis auprès du cabinet de Me Fahd Aouadi, Avocat, sis au n°41, avenue Beb Mnara 1er étage, bureau n°3. 1001, Tunis.

Cet avis a été publié dans les quotidiens «le Quotidien» du 25/07/2020 et "Echourouk" du 25/7/2020.

2020401473FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P. du 15/7/2020 et enregistré à la recette des finances de Habib Bourguiba Jendouba sous le n°M041345, enregistrement 20201659 Farhat Boulima a cessé le fonds de commerce de tout commerce sis au 40 Rue Farhat Hached Jendouba à son fils Karim Boulima.

Toute opposition sera adressée à l'adresse du fonds de commerce susvisée, et ce pendant le délai légal à partir de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal "Chourouk" en date du 30/7/2020.

2020401476FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 10 mars 2020 enregistré à la recette des finances de Bizerte Tarak Ibnou Zied le 16 juillet 2020 sous le numéro 20302845 numéro du quittance M043645

Mr Yahya Belhaj Miled résident au 11 rue Taalbi Bizerte titulaire de la CIN n°05600936 délivrée le 8/8/2003 loue à titre du fonds de commerce à Mr Hamza Ayari titulaire de la CIN n°05485707 délivrée le 7/6/2016 résident à 64 rue Taieb Mhiri Hai Elfol Carthage Birssa Tunis qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au local sise à la route corniche en face Hôtel Ennador à Bizerte destiné à l'exercice de l'activité de buvette.

Les oppositions seront reçues par lettre recommandée avec accusé chez Mr Yahya Belhaj Miled au 11 rue Taalbi Bizerte et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020R01735FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé daté du 10/3/2020 enregistré à la recette des finances de Bouficha le 26/5/2020 sous enregistrement n°20300227 et quittance n°M007107 Monsieur Said Ben Mohamed Ben Said Hicheri CIN : 02927964 datée du 5/5/2018, a loué à Monsieur Ismail Ben Mohamed Ben Taher Ferjeni CIN : 06284549 daté du 25/10/2013, la totalité du fonds de commerce du local à usage de café de première catégorie sis à Sidi Said Bouficha avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être signifiée au local sis à Sidi Said Bouficha et ce dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de parution du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne qui a été publié au deux journaux quotidiens «La Presse» et le «Essahafa» le 29/7/2020.

2020R01741FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 22/7/2020, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sousse le 28/7/2020 sous n°20301797 Quittance n°M001976. Mme Naima Bessrour ép, Abderraouf Ghadhab, titulaire de la cin n°00583281, a loué à Mr Karim BOUBAKER, titulaire de la cin n°06759371, la totalité du fonds de commerce du local destiné Café 1ère catégorie et Pizzeria et Crêperie (M.F : 931574/Q) sise à Avenue 14 Janvier - Route Touristique Hammam Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels pour une durée de 2 ans renouvelable à partir du 01/8/2020 et finissant le 31/7/2022. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S00740FCCC3

Renonciation à l'exploitation d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé, en date du 02/7/2020, enregistré à la recette des finances de la route de Tunis Sfax, sous n°20202021 et la quittance M056448, le 21/7/2020.

Madame Fatma Torki, Madame Hamida Aydi, Monsieur Mostafa Aydi, Monsieur Mohamed Ali Aydi, Monsieur Mourad Aydi, ont renoncé à l'exploitation du fonds de commerce de vente de la volaille et des œufs au local sis quartier Assaltania rue n°5017 Sfax à Monsieur Sami Aydi. Toute opposition seront compte chez Monsieur Sami Aydi au local sis quartier Assaltenia rue n°5017 Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal "Achourouk" le 26/7/2020.

2020X00933FCCC3

Avis

Conformément à un contrat écrit en date du 7/5/2006 et enregistré auprès du receveur des finances Mourouj 1 le 31 août 2006 ; sous le numéro de quittance : M031432 et le numéro de l'enregistrement : E : 06302906.

Mme Khadija Khemiri titulaire de la cin n°00412433 délivrée à Tunis du 13 janvier 1994, a loué à M. Salem Bin Omran, titulaire cin n°03587983 un fonds de commerce pour la vente de denrées alimentaires situé rue Al-Madinah Al Munawara Al Mourouj 3 n°41 Tunisie, pour une agence libre à partir du 01 mai 2006.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 25 juillet 2020.

2020401424FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Par acte sous seing privé en date du 10/7/2020, enregistré à la recette des finances de La Marsa le 24/7/2020, Quittance n°76197, Enregistrement n°20303390, Mme Rebeh Ben Hamouda titulaire de la CIN

n°06788216 a loué en gérance libre à LA SOCIETE LES CINQ SAISONS SARL MF : 1499728 HM représentée par son gérant Mr Zoubeier Ben Brahim titulaire de la CIN n°15004999, la totalité du fonds de commerce sis au n°45 Marché Municipal La Marsa 2070 La Marsa avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné au commerce de viandes et dérivés pour une période d'une année renouvelable commençant le 01/7/2020. Toute protestation doit se faire dans les 15 jours qui suivent la publication à l'adresse précitée.

Publié au journal le Quotidien du 28/7/2020.

2020401448FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association pour la promotion des activités sportives à Hariria.

Siège : 23 Rue Om Dormen cité Zouhour 4 Tunis.

Objectifs :

Former et encadrer les jeunes, développer leurs capacités physiques et techniques et les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs et éthiques.

Président : Majdi Zemzari

Secrétaire général : Ibrahim Ghanmi

Trésorière : Sane Hani.

2020T00690APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Option nord-africaine pour la tolérance

Adresse et siège social : Tarhouna - Errissala - Mornag - Ben Arous

Objectifs :

- Contribuer au développement d'une culture de tolérance entre les races, les ethnies et les générations

- Contribuer au renforcement de la cohésion et de l'harmonie entre les membres de la société

- Contribuer à la diffusion de l'amour, du respect et de la paix, et renforcer les liens entre les membres de la société

- Contribuer à la promotion d'une culture du respect de la différence et de son exploitation dans la construction économique et sociale

- Contribuer à motiver les individus à agir dans l'intérêt commun.

Membres :

Président : Mohamed Lamine Salhi

Trésorière : Wahida Farhati

Secrétaire général : Adnen Jemai.

2020R01731APSF1

Constitution d'un parti

Nom du parti : Alliance Nationale Tunisienne

Adresse : 18 Rue du Maroc Tunis

Sujet : mouvement politique qui respecte les normes de la démocratie, dans le cadre de légitimité constitutionnelle, dont le but la prospérité du patri.

Objectif : atteindre le pouvoir en respectant les cadres juridiques en vigueur.

Les fondateurs :

Jalloul Neji

Labidi Sami.

2020R01755APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Empreintes Culturelles

Objet : Culturelle.

Objectif :

- Contribuer au soutien des activités culturelles de la région.

Siège social : Cité Nassim Metlaoui 2134

PV de constat N°18038 du 22 Janvier 2020

Présidente : Fadhli Khawla

Secrétaire général : Eslem Lamouchi

Trésorière : Ikhlas El Massoudi.

2020X00927APSF1

Homologation de résolutions

Groupement de développement agricole et de la pèche

Groupement de développement agricole

Al Amal à Menzel Moussa

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire le 4/02/2020 enregistré à la recette des finances de Hammamet le 12/02/2020 sous le n°20800783 quittance n°M019684.

Il a été décidé ce que suit :

Mr Bechir Dhaouadi président de l'administration du groupement et Mr Lotfi Ben Khedher

Trésorier pour une durée de trois ans renouvelable à partir de la date de sa nomination.

2020R01727APSF2

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE

La Résidence Ibn Rachik - 15, Rue Andre Ampère - 2080 - Ariana

Il appert du procès-verbal de la réunion du syndicat des propriétaires de la Résidence Ibn Rachik tenue le 26/01/2020, enregistré à la recette

des finances de la Cité Administrative le 14/5/2020, quittance MO36715, sous le numéro d'enregistrement 20701482 qu'il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

1. Approbation du rapport moral et financier et des états financiers qui en découlent,

2. Quitus entier et sans réserve au Comité du syndicat sortant,

3. Désignation d'un nouveau Comité du syndicat comprenant les membres suivants :

- M. Ghassen Koubaa : Président

- M. Khaled Chbil : Trésorier

- Mme Saloua Belhaj : Secrétaire générale

- M. Najib Hammami : secrétaire général adjoint

- M. Slaheddine Belhaj : Membre

- M. Rabeh Triaa : Membre

- M. Kamel Gastli : Membre.

2020R01728APSF2

Communiqué

La Confédération Générale Tunisienne du Travail (CGTT) vous informe que son 2e congrès national ténu du 2 au 4 décembre 2017 à Tunis a élu démocratiquement son comité directeur dirigé par le camarade Habib GUIZA le Secrétaire Général de la CGTT.

2020R01776APSF2

Mise à jour du statut d'une association

Dénomination : Athlétique Club d'Akouda

Objet : Sportive

But : Formation et encadrement des jeunes dans le domaine de l'athlétisme

Siège : Stade Municipal d'Akouda

Correspondance : N°2296 du 21/7/2020

Président : Slah Trabelsi

Secrétaire Général : Rafik Souguir

Trésorier : Kabil Ghenima.

2020S00729APSF2

Syndicat de l'Immeuble Amen Centre

23, Rue 18 Janvier 1952 Ariana 2080

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 7 février 2020 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 26 Février 2020 sous le n°20301011 Quittance n°M022735 et l'approbation de la régularité des procédures par le président de la municipalité de l'Ariana en date du 22 juin 2020, il a été décidé l'approbation des rapports morals et financiers relatifs au mandat écoulé et l'élection des membres du nouveau bureau et la répartition des responsabilités entre eux comme suit : Mohamed Besbes Président, Khaled Zouari Secrétaire Général, Adel Hdiji Trésorier, Kamel Elmir Membre.

2020401416APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème étage

Menzah 8 Ariana

Tél : 71.789.776 - 71.709.778

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : L'Union Internationale De Banques (UIB), société anonyme, représentée par son Directeur Général, RC n°B6151996, ayant son siège social à Tunis, 65 Av. Habib Bourguiba, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached, sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Partie saisie : Société Ben Zazia, société civile agricole (la société civile agricole Ben Jazia) sis à route Khlidia km 15 Naassen, et au n°7 rue 9 avril Ezzahra Ben Arous, et à son domicile élu au cabinet de son avocat Maître Khaled Amri sis au n°32 avenue de la Liberté 1002 Tunis

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la partie saisie objet du TF 56170 Ben Arous dénommé "Ibn Jazia" d'une superficie totale de 69026 m² sis à Naassen, Mhamdia, Ben Arous et plus précisément à l'angle de la route régionale n°36 et du parcours agricole à Douar el-Houch, Ben Arous, l'immeuble est composé des parcelles n°A-13, n°A-14 et n° A-40.

Les parcelles n°A-14 et n°A-40 : consistent en des terrains nus.

La parcelle n°13 : contient des établissements représentés en :

- 14 blocs dont la hauteur varie entre un rez-de-chaussée et 4 étages. Le bloc 1 se compose de 2 étages, chaque étage contient un spacieux hall de production, deux bureaux administratifs, une salle de bain et un vestiaire. Les deux étages couvrent ensemble environ 3206 m² et sont exploités par une usine de confection du prêt à porter sous contrôle douanier.

Le reste des blocs consiste à des locaux vacants.

- Une villa de 180 m² complètement délabrée.

- Un transformateur électrique destiné à alimenter les bâtiments en courant électrique et s'étend sur environ 146 m².

Les charges : Que le dit titre n'est grevé d'aucune charge autres que :

1- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 12/6/2020 au profit de la partie poursuivante (UIB).

2- Le Bloc 1 est exploité par une usine de prêt à porter sous contrôle douanier.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 21.044.715,000 dt

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 27/8/2020 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour plus de renseignement contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

2020T00695VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tel : 71.709.742

Fax : 71.709.778 -71.709.776

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK), Société anonyme, représentée par son Directeur Général, RC n°B16641997, ayant son siège social à 32 rue Hédi Karray 1082 Tunis, B.P.20 - 1002 Tunis, domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached, sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : Lotfi Ben Abdelaziz Guiga, Gérant, titulaire de la CIN n°00000297, ayant son domicile à 08 rue Ibn El Jazzar Mégrine, Ben Arous.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble objet du TF n°58777 Ben Arous, dénommé "Guiga" d'une superficie totale de 66456 m², sis au bord de la route expresse El Morouj - Mhamdia via Fouchana, Gouvernorat de Ben Arous.

Sa superficie de (Ca 56 Ar 64 H 06 // 66456 m²) est répartie comme suit :

- Une première parcelle, numéro 17, d'une superficie de 9413 m², labourée, à vocation agricole.

- Une deuxième parcelle, numéro 19, d'une superficie de 9743 m², labourée, à vocation agricole.

Le reste de la propriété comprend les parcelles numéro 21, 22, 23,

25, 26 et numéro 27 d'une superficie totale estimée à (Ca 00 Ar 73H 04) et qui ne conviennent pas à l'exploitation agricole car elles sont partagées avec d'autres propriétés et sont utilisées pour le passage, l'arrosage et un cimetière.

Par conséquent, les parcelles appropriées à l'exploitation sont uniquement les parcelles n°17 et 19.

Les charges : Le titre objet de la vente est grevé des charges suivantes :

- Hypothèque volontaire à hauteur de 2.000.000,000 dinars inscrite le 24/5/2012 au profit d'Amen Bank.

- Saisie conservatoire à hauteur de 850.927,536 dinars inscrite le 7/7/2017 au profit de Tunisian Saudi Bank TSB (EX STUSID BANK)

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 7/01/2020 au profit d'Amen Bank.

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 18/5/2020 au profit de saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (766.240, 000 dt).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu jeudi le 27/8/2020 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2020T00696VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Abid Bechir, demeurant à Avenue de la Liberté Jemmel C.I.N 06832501.

Partie saisie : Elleli Mohamed, demeurant à cité Etahrir Zaouit Kontech - Jemmel C.I.N 06844481.

Avocat poursuivant : M Kbairer Khmaies - Av H. Bourguiba Jemmel.

Immeuble mis en vente : Les dix (10) parts indivises (10/24) revenant à la partie saisie dans une «maison» située à cité Etahrir Zaouit Kontech - Jemmel, d'une superficie de 120 m². Elle est limitée : Sud : Khalifa Guaçem, Est : héritiers Ali Ebrahem, Nord : Rue d'une part et d'autre part Monsef Ben Kheder, Ouest : Monsef Ben Kheder.

Mise à prix : Vingt six mille quatre vint sept dinars 500 millièmes (26087 ,500 DT).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir, mercredi le 02 septembre 2020 à 9 h du matin au palais de justice Monastir.

La visite de l'immeuble : Peut s'effectuer durant toute la semaine pendant l'horaire administratif.

2020S00730VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à la réduction du prix initial

Poursuivant : Arbi Ben Abid Ghrib, entrepreneur, demeurant à Rue Tarek Ibn Zied, Ksibet Mediouni.

Avocat poursuivant : Maître Debbabi Amara Avocat près la cour de cassation, Avenue d'Alger Monastir.

La partie saisie : Mahmoud Ben Alaya Bouguila, vendeur de fruits secs ; demeurant à Avenue de l'environnement Bennane Gouvernorat de Monastir.

Objet de la vente : La moitié dans l'indivision revenant au poursuivi dans l'Immobilier situé dans une impasse au dos de la station de carburants de l'avenue Habib Bourguiba Ksibet Mediouni, sur lequel est construit un rez-de-chaussée de 1250 m² couverts, un premier étage de 1288 m² couverts, un deuxième étage composé d'une salle sans fenêtres et sans carrelage d'environ 817 m² et un troisième étage composé de deux maisons d'environ 354 m² la première est totalement construite à la deuxième lui manque les fenêtres et le carrelage, limité à l'ouest et au sud une impasse liée à l'avenue Habib Bourguiba Ksibet Mediouni ; à l'Est héritiers Othmane Sahlia, et au Nord terrain contenant des oliviers revenant à la famille Slama et une villa propriété de Jamel Hlali.

Mise à prix : Le prix de la vente Initial est fixé à un million trente neuf milles neuf cent quatre vingt dix dinars (1039.990.000 DT) et actuellement six cent vingt trois milles neuf cent quatre vingt quatorze dinars (623994.000DT) suite à la réduction de 40%.

Date de la vente : Mercredi 02 septembre 2020 devant le tribunal de première instance de Monastir à partir de 9 Heures.

Visite de l'immobilier : La visite de l'immobilier est possible tous les jours dans les heures du travail.

2020S00733VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

La vente immobilière aura lieu mardi 25/8/2020 à 9 heures du matin à la salle des ventes immobilières au tribunal de 1ère instance de Sidi Bouzid.

Le saisissant : Ali Ben Belgacem Messaoudi, demeurant à Mseadia Cherarda Kairouan.

Son avocat poursuivant Maître Abdelwaheb Said Avenue Ahmed Tlili Sidi Bouzid.

La partie saisie : Amor Ben Belgacem Douzi, demeurant à edwez nord - dhwibete - Ouled Hafouz Sidi Bouzid.

L'immeuble saisi : Objet de la vente : une part dont la superficie est 14870 divisions dont la superficie totale est 74210 divisions de l'immeuble dénommé "douzi" objet de titre foncier n°52558 Sidi Bouzid dont la superficie totale est (07 hectares ; 42 ART ; 10 centiares) divisée en 74210 divisions contenant une terre agricole plantée et composée d'une pièces numéro 63 situé à dhwibete nord Ouled Hafouz Sidi Bouzid. L'immeuble contient 108 plantes d'olive à pleine fructification et âgé de 50 ans en excellent état portant un bon pour cette année avec une densité de 20 m et il s'étend sur une zone de 4.5 hectares et le reste contient des plants d'olive improductifs prés de la rue pavée menant à Cherarda et du réseau d'électricité et du marché local et régional avec une grande productivité sachant qu'il est un terrain plat avec un excellent sol après l'ajout des matières organiques et des engrais chimiques et convient à toutes les cultures et implants.

En considérant que la zone permet la concentration d'une unité de production indépendante et adaptée au focus d'installations adaptées aux activités économiques distinctives à l'entité (des huilerie, des chambres froides et climatisation …) et située auprès des projets économiques faits à la zone.

En considérant que la zone est riche en eaux souterraines qui contribuent à l'achèvement des projets d'irrigation réussis avec une haute productivité ce qui rend le prix de 4.5 hectares (plantations de la grande olive) *45.000 dinars (le prix du 1 hectare) = 202500 dinars

2.921 hectares (plantations huwail) *30000 dinars (prix du 1 hectare) = 87630 dinars ce qui rend le prix total de l'immeuble 290130 dinars et le prix des parts communs de la partie saisie est de 58136.249 dinars.

En considérant que l'expert a indiqué que la recette prévue pour l'année 2020-2021 est apprécie de 45360 dinars.

En considérant que la partie saisie est propriétaire d'une part commune de 14870 mm de taux de 20.038 %.

En considérant qu'il est ou et parce qu'il est ainsi sa part attendu sera de 9.089,236 dinars ne suffit pas à payer la dette et donc chercher et suivre de Ali Masseoudi comme partie saisissant.

Mise à prix : cinquante huit milles et cent trente six dinars et deux cents quarante neuf millièmes (58.136.249d).

Visite de l'immeuble :

Pour plus l'information consulter l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observations : toute personne désirant participer à l'enchère devrant consigner le 1/3 au moins de la mise à prix.

2020S00738VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement S.A en la personne de son représentant légal, demeurant rue Hollande n°3 Tunis, Immatriculée aux RN E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Taoufik Ben Ali Mtira, gérant, Titulaire de la CIN n°02978566 demeurant au 13 la cité nouvelle (hay jedid) Kalaa Kebira.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Cbebaane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété dite "DAR TAOUFIK" Objet du Titre Foncier n°83210 Sousse sis à ouled Ahmed Hay Jedid Kalaa Kebira composé de la parcelle 08 d'une superficie totale de 546 m², sur lequel est édifié une villa moderne composée d'un rez-de-chaussée, un rez-de-jardin et premier étage de deux niveaux.

Rez-de-chaussée : 69 m² composé d'un garage, cuisine et un escalier.

Rez-de-jardin : 115m² composé d'un salon, salle de bain, chambres et escalier.

Premier étage : au premier niveau de 66 m² composé de 2 chambres à coucher, balcon.

Premier étage : au deuxième niveau de 80 m² couvert composé de 2 chambres à coucher, salle de bain, balcon.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse 2 le 01/9/2020 à 9h.

Mise à prix :

Trois cents vingt sept mille quatre cent quatre vingt dinars (327.480.000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2020S00739VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A, I.U. 0000221M, R.C, auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

Débiteur saisi : Société 3MD de promotion immobilière, SARL, I.U : 1201016J, R.C. auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B2495602011, ayant son siège au 31 cité Al-Iskane zone IV 2013 Ben Arous, et à son domicile élu sis à route de Gabès km 1,5 devant maison Mercedes chez SICM 3000 Sfax, et à rue Imem Boukhari devant la foire de Sfax - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5- étage App, n°16 - 3000 Sfax.

Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Bochra» objet du titre foncier n°139587 Sfax qui consiste en une parcelle de terre clôturée de tous ses cotés d'une superficie de 2191 m² sise à route Gremda km 5 Bouzayène Sfax comprenant :

- Une Villa de deux étages : la surface de son rez-de-chaussée est de 157 m² comportant deux chambres, une cuisine, une salle d'eau et un garage d'une superficie de 21 m² et des escaliers menant à l'étage. La superficie du 1er étage est de 132 m² et comporte trois chambres et une salle de bain équipée.

- Une 2ème villa de deux étages : la surface de son rez-de-chaussée est de 141 m² comportant deux chambres, une cuisine, une salle d'eau. La surface du 1er étage est de 127 m² et comporte deux chambres, un salon et une salle de bain équipée.

La forme architecturale des deux villas est classique, leurs sols sont revêtus de carreaux de carrelage et leurs toits sont en béton, les fenêtres et les portes en bois normal. Ils sont équipés d'eau et de l'électricité, Leur état de point de vue entretien et maintenance est moyenne.

Un bâtiment jumelé comportant trois locaux d'habitation, deux locaux au rez-de-chaussée d'une surface totale de 367 m², le 1er ayant son entrée du coté nord et comporte un salon, une chambre à coucher, une cuisine et une salle de bain. Le 2ème comporte un salon, un séjour, une chambre à coucher, une cuisine et une salle de bain. Le 3ème est au 1er étage d'une surface de 192 m² ouvrant sur le coté sud comportant un salon, quatre chambres, une cuisine et une salle de bain. L'état des trois locaux est moyen et ils sont équipés de l'eau et de l'électricité.

Des locaux de ménage ayant un toit en béton d'une surface de 83 m².

Un parking d'une surface de 24 m² couvert par de plateaux métalliques.

Mise à prix : Deux million deux cent cinquante neuf mille dinars (2.259.000,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

Date et lieu de l'adjudication : l'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi neuf septembre deux mille vingt (9/9/2020) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2020X00893VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Nader Ben Mohammed Krichen, gérant d'une société, CIN 08402447 domicile élu chez medipharma sis à la route de Menzel Cheker km 4.5 Merkez Kassas 3013 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de Menzel Cheker km4.5 Sfax consistant en un étage non achevé dont les travaux sont à un stade très avancée édifiée au dessus d'une maison appartenant aux héritiers du père de la partie saisie délimité du coté sud par Bouaziz, du coté nord par une entrée d'où son entrée du coté ouest par Abid et du coté est par Abderraouf Krichen. La superficie de l'étage est de 210m² contient une salle, une cuisine, une salle de bain, une salle d'eau, 2 chambres et une suite parentale et ses dérivés, un balcon à chaque chambre et un débarras et il contenant un espace commun liées à l'entrée contenant les escaliers menant à l'étage.

Mise à prix : (108.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 02/9/2020 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00906VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Attijerri de Tunisie (Attijeri Bank), S.A. R.C : B140811997, sise à 24 rue Karray Centre Urbain Nord, domicile élue étude maître Atitallah Adel sis à la à Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie saisie : Jamel Ben Youssef Aloui CIN 05268389 demeurant à la route de Gremda km 0.5 Sfax Jadida 3027 Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la rue Palestine connu par impasse Aloui route Manzel Cheker km8 Sfax consistant en terrain sur le quel est édifié une villa et un garage clôturé des 2 cotés est et nord délimité du coté sud par Mohammed Aloui et l'entrée, du coté nord par Hédi Loukil, du coté est par Bechir Aloui et du coté ouest par Riad Aloui mesuré sud nord et du coté est 33.30 mètres, du coté ouest 32.50 mètres est ouest du coté sud d'où son entrée 18.32 mètres et du coté ouest 18.30 mètres d'une contenance de 604 m².

La villa contient un hall, un couloir, une salle et une salle à manger, une cuisine, un séjour, 2 chambres, une salle de bain, une toilette et 2 vérandas d'une superficie couverte de 195 m² et à son coté sud est un garage non achevé d'une superficie couverte de 35 m².

Mise à prix : (185.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 02/9/2020 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00907VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Sondes Ben Salha

Avocate auprès de la cour de cassation

12 Rue Ejileni ELhbib Gabès

Tel : 75.274.115

MF : 969801/ H A P

La partie poursuivante : Monsieur Agoubi Hazem représentant légale de la masse des créanciers de la société touristique Koussaila.

Domicilié au bureau de son avocate Maître Ben Salha Sondes 12 rue Eljilani Elhbib Gabès.

La partie saisie : Monsieur Ramzi Telmoudi syndic de la société touristique Koussaila CIN n°03356092 demeurant à rue Barcelone immeuble de la banque d'habitat 3ème étage Gabès.

Avocate poursuivante : Maître Sondes Ben Salha Avocate auprès de la cour de cassation domicilié, 12 Rue Ejileni ELhbib Gabès.

Immeuble à vendre : Objet du titre foncier n°12348 Gabès dénommé «KOUSSAILA» déposé auprès de la direction régionale de la propriété foncière de Gabès sous les références, volume 19 n°247 revenant à la société touristique Koussaila soit un hôtel avec parking et un bureau de guide touristique sise à Matmata El Kdima à bord de la rue de gouvernorat de Gabès.

Mise à prix : Un million trois cent soixante trois mille trente deux dinars 703 millimes (1.363.032.703 d) selon le rapport d'expertise daté du 5/4/2018 effectué par l'expert. Mr Elhawari Moncef, sans les frais de poursuite et les honoraires d'avocat qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le mercredi le deux septembre deux mille vingt (02/9/2020) à 9 H devant la chambre des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Gabès.

Les conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : Tout intéressé peut visiter la propriété tous les jours pendant les horaires administratifs.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix et pour les non résidents et étrangers ils doivent se munir des autorisations exigées Toute participation doit se faire nécessairement par le biais d'un avocat.

2020X00914VEPA1

Vente aux enchères publiques

(sur folle enchère)

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble de l'Océan Bleu

Cinquième étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble indiqué ci-dessous au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières du Tribunal de première instance de Sfax II et ce, le mercredi deux septembre deux mille vingt (02/9/2020) à neuf heures du matin et heures suivantes :

Créancier saisissant : Fettah Gargouri sa profession commerçant son domicile légal élu à l'étude de son avocat Maître Slim Bouassida sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage - Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida avocat à la cour de cassation, ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Mohamed Krichen, sa profession en activité, titulaire de la carte d'identité nationale n°01278848 demeurant Route de Menzel Chaker Km6 Sfax.

L'adjudicataire du folle enchérisseur : Abderrahmen Ben Diab; n° carte d'identité nationale inconnue; demeurant Route de Saltnia Km 6 Zanket Ellajmi Sfax. Ainsi qu'à l'étude de son avocat Maître Ayadi Mohamed sise à rue Bach Hamba Sfax ville.

Immeuble à vendre :

L'ensemble de la moitié à l'indivis appartenant au saisi de l'immeuble sis à la Route de Menzel Chaker Km 6 Rue Erriadh Sfax qui se compose d'une parcelle de terrain couvrant une superficie de 420m² sur laquelle une villa a été édifiée, limitée au Sud par la Rue Erriadh d'où son passage à l'Est et au Nord par les héritiers de Sadok Krichen et à l'Ouest par Abderrazak Krichen, la superficie couverte de la villa est de 159m² et qui se compose d'une véranda Sud Est puis un hall (un petit salon) une salle de réception (un grand salon) une chambre Ouest puis un couloir comportant une autre chambre et une salle de bain dont les murs sont revêtus par des carreaux de faïence, une salle d'eau indépendante puis une cuisine ouvrant à l'Est, une petite véranda de côté Sud Ouest, l'ensemble de l'immeuble est équipé par l'électricité et l'eau potable, son sol est carrelé.

L'immeuble est clôturé des deux côtés Sud et Ouest. Tandis que les autres côtés ne sont pas clôturés, la villa est entourée des quatre côtés par un jardin.

Le montant de l'adjudication au profit du folle enchérisseur : fixé au montant de soixante et un milles six cents soixante dinars (61.660,000), lui ajouté le montant de deux mille six cents quatre vingt dix sept dinars neuf cent soixante millimes (2.697, 960D) selon jugement d'adjudication n°1211 rendu par le tribunal de 1ère instance Sfax2 en date 29/5/2019.

Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour l'ensemble de la moitié à l'indivis appartenant au saisi de la propriété

sus-indiquée est à trente trois milles dinars (33.000.000) en sus des frais de l'adjudication qui seront évalués par le tribunal.

Visite de l'immeuble : Est possible durant tous les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif.

N.B. : Pour prendre connaissance du cahier des charges contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax II ou l'étude du Maître Slim Bouassida avocat à la cour de cassation sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu; cinquième étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après la consignation du tiers de la mise à prix.

2020X00917VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble de l'Océan Bleu

Cinquième étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble indiqué ci-dessous au dernier enchérisseur à la chambre des ventes Immobilières du tribunal de première instance de Gabès et ce le mercredi deux septembre deux mille vingt (02/9/2020) à neuf heures du matin et heures suivantes

Créancier saisissant : Société Régionale des Industries Laitières SORIL au nom de son représentant légal inscrite au registre de commerce sous le n°B160891996, son domicile élu au bureau de son avocat Maître Slim Bouassida sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida, avocat à la cour de cassation, ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax. Son matricule fiscal n° 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Habib Ben Hamida, titulaire de la carte d'identité nationale n°00074519, domicilié au 2 Rue Ibernet Tunis

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts à l'indivision qui représentent le tiers et appartenant au saisi dans l'immeuble immatriculé objet du titre foncier n°570 Gabès dénommé «Choa 1» sis à Gabès à l'endroit dénommé Sakit Baccouche au bord Ouest de la Route goudronnée reliant Bab Bhar à la Zone Industrielle couvrant une superficie de 5 ares 73 centiares, il s'agit d'une construction ancienne qui a été édifiée en 1970 et fermée et abandonnée. Actuellement la construction est en état de délabrement.

Mise à prix : La mise à prix de l'ensemble des parts revenant au saisi et décrit ci-dessus sus-indiquée suite à une réduction de 40% est à vingt huit milles cinq cents quatre vingt dix neuf dinars 999 millimes (28.599,999), en sus des frais de l'adjudication qui seront évalués par le tribunal.

Visite de l'immeuble : Est possible durant tous les jours de la semaine au cours de l'honoraire administratif

N.B. : Pour consulter le cahier des charges, il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Gabès où l'étude de Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après la consignation du tiers de la mise à prix.

2020X00918VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Hichem Ben Abbes

Avocat

Rue Abou Kacem Echebbi Sfax 3000

Poursuivant : Agence ISOPACK, inscrite au Registre de Commerce sous le n°B2444042005, siège social rue Habib Bourguiba Tunis n°45 escalier D bureau n°524.

Partie saisie : Ali Ben Halima titulaire de la Carte d'identité nationale n°05357955 demeurant à route Elain km 4 cité Ben Halima Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hichem Ben Abbes, Avocat Rue Abou Kacem Echebbi immeuble Carthago B. A12 Sfax 3000.

Immeuble saisi : Le 1/4 indivise du lot de terrain sis à route Elain km6 Sfax dont la superficie est 342 m², composé d'une maison d'une superficie couverte 110 m² contenant, deux chambres, un couloir, une cuisine, une salle d'eau et deux vérandas couvertes, un parking, limité au sud et à l'est Mr Mansour Ben Halima au nord Mr Mohamed Ben Halima et à l'ouest une rue.

Mise à prix : Le 1/4 indivise du lot de terrain trente sept milles et cinq cent Dinars (37.500d, 000) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Mercredi deux septembre deux mille vingt (02/9/2020) à neuf heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 rue Ahmed Aloulou n°4 Sfax.

La visite des lieux : est possible aux heures de travail Administratif.

2020X00920VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un navire

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Mohamed Ben Ali Ben Hsan Hmani, commerçant. RC : A132642000 demeurant à Sokra km 1 Sfax.

Le titre exécutoire : le jugement n°22844 rendu par la cour d'appel de Sfax le 29/10/2007 signifié par l'huissier notaire maître Mimoun Moalla le 16/3/2018 selon son P.V n°27446 confirmant l'injonction de payer n°19027 rendu par le président du tribunal de première instance de Sfax le 28/5/2007.

La vente de navire est ordonnée par le jugement civile n°60501 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax le 30/12/2019.

Le domicile élu : étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

Le débiteur saisi : Ahmed Ben Salem Ben Moussa armateur, demeurant à la route de Tunis km4 markaz Bouassida Sfax

Le fol enchérisseur :

1/ Ayda Makni épouse Eleuch domicile élu chez maître Ahmed Maalej immeuble intilekka bloc B 4ème étage Sfax.

Les caractéristiques du chalutier :

Dénomination : Haykal Fattah

N° d'inscription : 1762SF, le 11/9/1980.

Longueur, 26.75 m, largeur 6.19 m hauteur 2.95 m

Moteur : selon le congé marque Baudouin puissance 430 cv en fait le chalutier est sans moteur.

Port d'attache : Sfax

Mise à prix : (150.000.000) frais en sus.

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur : (290.000.000 dt).

La date et lieu de la vente : le 7/9/2020 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2020X00930VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de prix de 40%

Etude Maître Fatma Belghith

Avocat à la cour d'appel

2 Bis rue, El Khartoum le Belvédère Tunis

MF : 930340/T

Tel : 71.286.438

Fax : 71.286.437

Partie poursuivante : Amen Bank société anonyme immatriculée au registre de commerce sous le n° B0176041996, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°M00221, demeurant à l'Avenue Mohamed 5 Tunis domicile élu au cabinet Maître Fatma Belghith sis au 2 bis rue Khartoum - Belvédère Tunis.

Partie saisie : Société immobilière CYRUS LE GRAND société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce sous le n°B1108141996 immatriculée au registre national des entreprises sous le n°F710730 sise au 35 rue 8612 Charguia Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Fatma Belghith 2 Bis rue El Khartoum Le Belvédère Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°194110 Tunis d'une superficie de 53m² constituant l'appartement n°4.C sis au 3ème étage de l'immeuble sis n°24 sis à l'angle des deux rues Cyrus le grand et Kamel Atatürk Tunis composé d'une pièce avec porte à gauche qui mène à une kitchenette et une porte qui mène au séchoir et une autre porte qui mène à une salle avec façade en verre avec ouverture sur terrasse non couverte, une autre salle avec façade en verre qui ouvre aussi sur la même terrasse, un hall qui mène aux toilettes avec douche en faïence toutes les salles avec faux plafond et spot lumineuses, les portes en bois et les fenêtres en aluminium, équipé d'eau potable et électricité, représentant la parcelle n°15 du plan de lotissement du titre foncier n°118153 Tunis ainsi que ces parts indivises égales à (10.000/47) dans le titre dénommé «louisa260» objet du titre 118153 Tunis.

Les charges :

- Hypothèque de 1.400.000,000 D au profit de Amen Bank sur la totalité du titre.

- Hypothèque de 200.000,000 D au profit de Amen Bank sur la totalité du titre.

- Saisie immobilière au profit de Amen Bank.

Mise à prix : la mise à prix est fixée après réduction de 40% à soixante dix huit mille huit cent quatre vingt quinze dinars 800 millimes (78.895 D.800).

Date et lieu de vente : La vente aura lieu le mardi 25/8/2020 à 9 H et à la chambre des criées au tribunat de première instance de Tunis1.

- La participation des étrangers à la mise à prix est soumise à l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble se fait durant la semaine aux horaires administratifs.

- Pour de plus amples renseignement au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis1 ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

2020401452VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Fathi Mejdoub

Avocat à la cour de cassation

8, rue de Koweït, Lafayette, Tunis

Tel/Fax : 71 830 628

Poursuivant : Yassine Ben Mohamed Jarraya élisant son domicile en l'étude de son avocat Maître Fathi Mejdoub Avocat à la cour de cassation 8, rue de Koweït, Lafayette, Tunis

Avocat poursuivant : Maître Fathi Mejdoub au 8 rue de Koweït, Lafayette, Tunis.

Parties adverses : Fatma Zohra Lobben, Maliha Flize Bent Tarek Erayes, Hammadi Ben Tarek Erayes, Fatma Amel Bent Tarek Erayes, Jamel Eddine Ben Tarek Erayes (Leurs domiciles sont inconnus) demeurant au siège de la délégation Ezzahra Ben Arous.

Immeuble objet de la vente : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier 29697 Ben Arous située à Ezzahra Ben Arous sis à l'angle d'une rue et un passage c'est une terre nue d'une superficie de 760 m² ses limites Nord-Est : TF 3081, Nord-ouest : rue Arbi Zarrouk, Sud-Est la parcelle n°22, Sud-ouest : un Passage.

Mise à prix cinq cent vingt mille six cent dinars (520.600.000) majorée des honoraires et des frais légaux selon l'estimation de l'expert judiciaire Inès Msadek Belaid établi en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 6/11/2019 pour mettre à jour le prix estimé l'or de l'affaire n°1305 rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous en date du 15/12/2017.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous le jeudi 27 août 2020 à partir de 9h du matin.

Visite des lieux : Tous les jours de la semaine suivant l'horaire administratif.

2020401461VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tel. : 71. 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C n°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie :

Oukail Ben Tijani Amri (commerçant) cin 05180375 demeurant à Sidi Rzig 26 Rue El Nakhil Ben Arous.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété objet du T.F 68691 Ben Arous sise actuellement à Sidi Mosbah la Nouvelle Médina Ben Arous d'une superficie de 237 m² constitué d'un local à usage d'habitation composé d'un R.C et deux étage et une Mezanine et un dépôt d'alimentation général d'une superficie de 234 m² La Mezanine est composée d'un studio d'une superficie de 33 m² tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Ben Arous.

Mise à prix : 491.400,000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Ben Arous le mercredi le 2/9/2020 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2020401462VEPA1

Avis aux créanciers

Ouverture de la procédure de règlement judiciaire

Société AGORA SA

Identifiant unique : 1072825Q

En vertu de la décision numéro 910 rendue par le tribunal de première instance de Tunis le 26/6/2020.

Il a été décidé le déclenchement des procédures des règlements judicaires au profit de la société AGORA SA Identifiant unique n°1072825Q et la nomination de monsieur Mokhless Ben Youssef comme administrateur judiciaire sur la dite société.

Les créanciers sont priés d'adresser leurs titres de créances dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de la présente annonce sur le journal officiel et ce auprès de l'administrateur judiciaire Maître Mokhless Ben Youssef 55 avenue Kheireddine Pacha App - A2-Montplaisir - Tunis.

2020401443VEPA2

Jugement de Faillite

Société de «IMMOBILIERE LE SULTAN SA»

MF : 0765642F

En vertu du jugement numéro 869 rendu par le tribunal de première

instance de Tunis le 16/01/2020 la société de IMMOBILIERE LE SULTAN SA dont le siège social : Sise à 16 Rue Ersas Menzeh 1 Tunis et à Espace Tunis Etage B C 3.5 B Montplaisir Tunis; MF n°0765642F a été déclarée en faillite.

Ainsi il a été désigné Monsieur Mokhless Ben Youssef syndic de faillite de la société IMMOBILIERE LE SULTAN SA et le juge Faten Daboussi en tant que juge commissaire.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef sis à 55 Rue Kheireddine Bacha 2ème étage A2 Montplaisir - Tunis et ce dans un délai de 30 jours de la date de l'apparition du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020401444VEPA2

Clôture de liquidation

SOCIETE TECFIBER SA

Siège social : Parc d'activités économiques, Manzel Bourguiba

RC : B0481072008

M.F : 1075060 F

En vertu de l'ordonnance rendue par le juge commissaire au tribunal de première instance de Bizerte en date du 14/7/2020, il a été décidé la clôture des travaux de liquidation de la SOCIETE TECFIBER SA.

Tous intéressés peuvent contacter le liquidateur Mr Mokded Zoghlami à son cabinet sis au centre Dorra bloc A 1er étage El Manar 3 Tunis, tel 71.889.549 fax : 71.889.621.

2020401454VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'AGO n°11

STEG Energies Renouvelables

Raison sociale : STEG Energies Renouvelables

Société anonyme

Capital social : 1 250 000 Dinars

Registre de commerce : B2497222010

Matricule Fiscal : 1152542 C/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société STEG Energies Renouvelables sont convoqués par le Conseil d'Administration réuni le 27/7/2020 en assemblée générale ordinaire, à son siège social, sis à Immeuble Assurance Salim, 2ème étage, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, le jeudi 27 août 2020 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion pour l'année 2019,

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,

3. Approbation du rapport de gestion et des Etats Financiers relatifs à l'exercice 2019,

4. Approbation des opérations citées dans le Rapport spécial du commissaire aux comptes,

5. Quitus aux Administrateurs,

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019,

7. Fixation du montant des Jetons de Présence au titre de l'année 2019,

8. Approbation de la nomination de nouveaux administrateurs.

2020R01726SANB3

Convocation

SOTULIN SA

Siège social : Résidence Essafssaf Blanc B 11 Borj Cédria 2084

Au capital de : 780.000 dinars

MF : 1058353 TAM000

RC : B2447412008

CNSS : 285307-30

Messieurs les Actionnaires de la Société SOTULIN SA sont convoqués à assister à l'assemblée extraordinaire qui aura lieu le jeudi 3 septembre 2020 à dix heures du matin, à l'usine sis à la Zone Industrielle El Kef 7100, et ceux à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation du capital social de la société de 150.000 dt

2- Modification de l'article 06 des statuts de la société

3- Suppression des droits préférentiels de souscription.

2020R01730SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019 le mercredi 2 septembre 2020

De la SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS «SOTUMAG»

Société anonyme

Siège social : Route de Naassen Bir Kassaa

Matricule fiscal : 012748/EPM/000

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 le mercredi 2 septembre 2020 à 10h heures au siège de la «SOTUMAG» - Route de Naassène Bir Kassâa Ben Arous, pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

1) Examen des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2019.

2) Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019.

3) Approbation des états financiers et de rapport du conseil d'administration de l'exercice 2019.

4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2019.

5) Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2019

6) Quitus aux membres du conseil d'administration.

L'assemblée générale ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées.

Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire.

Tous les documents soumis à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.

2020R01736SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires jeudi 27 août 2020

LEVEL4

Société anonyme

Au capital social de 15.000.000 D

MF : 1538715X/A/M/000

Siège social : 42 Rue Platon, Zone Administrative Kheireddine, Le Kram 2015 Tunisie

Le Conseil d'administration a l'honneur de convoquer les actionnaires de la Société à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra jeudi le 27 août 2020 à 15 heures au siège de la société sis au 42, Rue Platon, Zone Administrative Kheireddine, 2015 Le Kram, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital par création de nouvelles actions ordinaires à souscrire en numéraire ;

2. Augmentation du capital par conversion de compte courant associé;

3. Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital;

4. Modification des statuts;

5. Questions diverses;

6. Pouvoirs pour accomplissement des formalités.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Dans ce cas, la Société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au siège de la société sus-indiqué.

2020R01742SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne Des Emballages Modernes «STEM»

S.A au capital de 9.639.917 DT

Siège social : 1, rue du papier Mégrine - Riadh 2014

R.C : B 197501996

MF : 11826X/A/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne Des Emballages Modernes «STEM» sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 25 août 2020 à 10 H au siège du groupe «UTIC» Rue 8611 Zone Industrielle - Charguia 1 - 2035 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et du délai de convocation.

2- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3- Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019.

4- Approbation des conventions relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2019.

7- Nomination des administrateurs.

8- Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

9- Allocation des jetons de présence.

10- Formalités de publicités légales

Tous les documents relatifs à cette assemblée sont tenus à la disposition de tous les Actionnaires au siège de la société.

2020R01752SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 14 août 2020

Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria

Société anonyme

Au capital de 6 950 000 dinars

Technopole de Borj Cédria Route Touristique Soliman BP 174- Hammam Chatt 1164

Registre de commerce : B244232008

Matricule fiscal : 1035409T/A/M/000

Les actionnaires de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria (SGTBC) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 14 août 2020 à 10H au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj-Cédria, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le projet de la société;

2) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital de la Société;

3) Autorisation de l'Augmentation du Capital de la Société de Gestion de la Technopole de Borj-Cedria;

4) Suppression du droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires;

5) Modification de l'article 6 et approbation des articles 29bis et 48 des statuts de la société;

6) Délégation des pouvoirs pour accomplir les formalités.

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 12 août 2020, son pouvoir au siège de la Société de Gestion de la Technopole de Borj Cédria.

2020R01753SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

du 31 Août 2020

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars, dont le siège social est à Tunis, 34 rue Hédi Karray centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

Identifiant Unique : 0908910/ A

N° d'Affiliation CNSS : 340903-45

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars (Identifiant unique RNE n°0908910A) et dont le siège social est situé au, 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis, sont invités à se réunir, le lundi 31 août 2020 à 10 heures au siège de la Banque, en une assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modes et délai de convocation à l'assemblée générale ordinaire ainsi que sa date.

2. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la Banque pour l'exercice 2019.

3. Lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2019 et du rapport spécial visé par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la Banque pour l'exercice 2019 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019.

5. Quitus aux administrateurs,

6. Approbation des conventions visées par l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et les articles 43 et 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

8. Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration et de la rémunération des membres des comités qui en sont issus au titre de l'exercice 2019.

9. Autorisation du Conseil d'Administration, pour une période d'une une année, à contracter des emprunts extérieurs dans la limite de cent (100) millions de dinars pour le total des montants des emprunts à contracter.

10. Information des représentations dans d'autres conseils d'administration et des autres situations prévues par l'article 192 du code des sociétés commerciales.

11. Désignation d'un co-commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

12. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'assemblée.

2020R01763SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

du 31 Août 2020

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars, dont le siège social est à Tunis, 34 rue Hédi Karray centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

Identifiant Unique : 0908910/ A

N° d'Affiliation CNSS : 340903-45

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars (Identifiant unique RNE n°0908910A) et dont le siège social est situé au, 34 rue Hédi Karray - centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis, sont invités à se réunir, le lundi 31 août 2020 à 9h au siège de la Banque, en une assemblée générale extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général.

2. Mise à jour de quelques articles des statuts de la Banque.

3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'Assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'assemblée.

2020R01764SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises du 31 août 2020

Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises

Société anonyme

Au capital de 100.000.000 Dinars, dont le siège social est à Tunis, 34 rue Hédi Karray centre urbain nord, 1004 El Menzah IV - Tunis

Identifiant Unique : 0908910/ A

N° d'Affiliation CNSS : 340903-45

Messieurs les actionnaires de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises (BFPME), société anonyme au capital de 100.000.000 Dinars (Identifiant unique RNE n°0908910A) et dont le siège social est situé au, 34 rue Hédi Karray centre urbain nord, 1004 El Menzah IV- Tunis, sont invités à se réunir, le lundi 31 août 2020 à 12h au siège de la Banque, en une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Décider la non dissolution de la Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises.

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publicité légale.

Tout actionnaire qui ne peut se présenter à la réunion de l'Assemblée, peut se faire représenter au moyen d'une procuration écrite à présenter le jour de l'assemblée ou à déposer au siège de la Banque cinq jours avant la date de l'assemblée.

2020R01765SANB3

SOCIETE DE DEVELOPPEMENT ET D'INVESTISSEMENT DU SUD - SODIS SICAR

Société anonyme

Au capital social de 35.727.910 dinars

Siège social : Complexe Administratif Rue Mansour Elhouch 4100 Médenine

Identifiant unique : 003514 L.

N° d'affiliation CNSS : 34293-52

Les actionnaires de la société SODIS SICAR sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 août 2020 à 10 h à l'hôtel Djerba Resort, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard constaté dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société en 2019;

3. Présentation et approbation des états financiers de la société relatifs à l'exercice 2019;

4. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 et approbation des opérations et conventions prévues par l'article 200 et suivants du CSC;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2019;

6. Quitus aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2019;

7. Fixation du montant des jetons de présence attribués aux Membres du Conseil d'Administration et aux Membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2019.

2020R01767SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Immobilière Industrielle du Sud «SOPISUD»

Société anonyme

Au capital de 6.250.000 DT

Siège social : Complexe Administratif et Commercial Rue Mansour Elhouch Médenine

Numéro d'affiliation CNSS : 316889-87

MF : 1073931W/AM/000

Les actionnaires de la Société de Promotion Immobilière Industrielle du Sud «SOPISUD» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 25 août 2020 à 10h au bureau de la «STRC» avenue Habib Bourguiba à Tunis; à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion pour l'exercice 2019 ;

2. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par l'art. 200 et suivant du CSC réalisées en 2019 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2019 ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Renouvellement du mandat des administrateurs pour la période 2020-2022 ;

8. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes pour la période 2020-2022.

NB : les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2020R01768SANB3

SOCIETE D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE AUTOMOBILE

"SAMA"

S.A au capital de 1 500 000 Dinars

Identifiant Unique : 0644722 H

Siège social : Km 7 Route de Sousse - 2033 Mégrine

Messieurs les actionnaires de la Société D'ASSISTANCE ET DE MAINTENANCE AUTOMOBILE «SAMA» sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 29 août 2020 à 10h au siège social de la société sis Km7 Route de Sousse - 2033 Mégrine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes afférents à l'augmentation du capital social.

2/ Augmentation du capital social avec renonciation aux DPS.

3/ Mise à jour des statuts

4/ Modification corrélative des statuts

5/ Pouvoirs pour formalités.

2020S00734SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "FAWANIS" S.A.

Z.I. Sidi Abdelhamid - Sousse

Messieurs les actionnaires de la société FAWANIS sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 août 2020 à 11H au siège de la société, Z.I. Sidi Abdelhamid - Sousse, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

2- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Approbation des comptes de l'exercice 2019.

4- Quitus aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour la gestion de l'exercice 2019.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Désignation du commissaire aux comptes.

7- Désignation des membres du conseil d'administration

8- Questions diverses.

2020S00747SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE DE TUNISIE-CENTRE

(SNIT CENTRE)

S.A. au capital : 950.000.000 dinars

Siège social : Rue Bechir Sfar - Sousse

R.C. N° : B111694199

Messieurs les actionnaires de la SNIT Centre sont convoqués à se réunir en assemblée générale ordinaire des actionnaires le vendredi 21 août 2020 à partir de 11h30 au siège social de la société nationale immobilière de Tunisie du sud sis à Rue Commandant Bejaoui - Sfax, à l'effet d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale sur la gestion de l'exercice 2019.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2019 et approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

3) Approbation des états financiers de la SNIT Centre au 31/12/2019.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2019.

6) Questions diverses.

2020S00753SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et une autre extraordinaire

Société «MARINA MEDICALE INTERNATIONALE»

SA au capital de 14.500.000 Dinars

Siège social : Immeuble «AIDA», rue du 14 Janvier Sfax

I.U : 1337782R

CNSS : 45537016

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra samedi 5 septembre 2020 à 14 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée,

2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2019,

3. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019,

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2019,

5. Approbation des conventions réglementées par l'article 200 du code des sociétés commerciales,

6. Quitus aux administrateurs et au PDG pour leurs travaux de gestion relatifs à l'exercice 2019,

7. Affectation des résultats de l'exercice 2019,

8. Fixation des jetons de présence.

9. Nomination des membres du Conseil d'administration,

10. Nomination du commissaire aux comptes

11. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la société Marina Médicale Internationale sont convoqués, par ailleurs, en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le même jour du samedi 5 septembre2020 à 15 heures à l'hôtel Palm Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'augmentation du capital ;

2. Augmentation du capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription;

3. Etat des lieux de l'avancement du projet de la polyclinique;

4. Arrêté définitif de la surface et du prix de la clinique et autorisation du contrat de vente

5. Approbation de version finale de l'étude de rentabilité et autorisation pour l'octroi de crédit

6. Questions diverses.

2020X00902SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Relative à l'exercice 2019 qui se tiendra le dimanche 13 septembre 2020

Polyclinique ERRACHID

SA au capital de 4.450.000 dinars

Siège social : Route de l'Afrane km 3 - Sfax

Identifiant Unique : 1016647A

Les actionnaires de la société anonyme Polyclinique ERRACHID sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social de la société le dimanche 13 septembre 2020 à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire annuelle

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes

3) Approbation de la tenue de l'assemblée générale annuelle après les délais légaux

4) Approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale annuelle

5) Approbation des états financiers de l'exercice 2019

6) Affectation des résultats de l'exercice 2019

7) Approbation des dons et subventions accordées

8) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du conseil d'administration et le directeur général

9) Approbation des conventions réglementées conclues entre les membres du conseil et la société régie par l'article 200 du code des sociétés commerciales

10) Quitus aux membres du conseil d'administration, au directeur général et au directeur général adjoint

11) Questions diverses

12) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires au siège social de la société : le rapport du conseil à l'assemblée relatif à l'exercice 2019, les états financiers de l'exercice clos au 31/12/2019, l'état des cautionnements, avals et garanties donnés par la société et des sûretés consenties par elle, le texte du projet des résolutions à soumettre à l'assemblée générale ordinaire annuelle, les rapports du commissaire aux comptes et la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront admis à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité. Les représentants d'actionnaires seront admis sur présentation d'un mandat spécial revêtu de la signature du mandant indiquant les noms et prénoms du mandant et du mandataire.

2020X00912SANB3

Convocation

Laboratoires GALPHARMA

Société anonyme

Au capital de 23 694 000 Dinars

Siège social : Route de Mahdia km 10,5-3054, Sfax

Matricule fiscal : 420887 N/A/M/000

Identifiant Unique : 0420887N

Le Conseil d'Administration des «Laboratoires GALPHARMA» a le plaisir d'inviter tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 5 Septembre 2020 à 11 h au siège de la société «Laboratoires GALPHARMA» sis Route de Mahdia km 10,5 - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entérinement du retard quant à la date de tenue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2019 ;

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration de la société «Laboratoires GALPHARMA» et du groupe «Laboratoires GALPHARMA» de l'exercice 2019 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de la Société «Laboratoires GALPHARMA» et du groupe «Laboratoires GALPHARMA» de l'exercice 2019 ;

4. Approbation des états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2019 ;

5. Approbation des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2019 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2019 ;

7. Approbation des conventions mentionnées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales relatives à l'exercice 2019 ;

8. Quitus aux membres du Conseil d'Administration;

9. Fixation du montant des Jetons de présence;

10. Questions diverses ;

11. Pouvoirs pour formalités.

Messieurs les actionnaires sont avisés que le rapport du conseil d'administration ainsi que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société dans les délais légaux.

2020X00926SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Commerciale de Distribution

SA au capital de 690 200DT

Siège social : Zone Industrielle Essouani HT Souk 4180 Djerba

R.C : B183411996

I.F : 010318 BPM 000

Affiliation C.N.S.S : N°39190-02

Le conseil d'administration de la SOCODIS Djerba a l'honneur de convoquer ses aimables actionnaires à une assemblée générale ordinaire le samedi 15 août 2020 à 10h du matin au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Rapport du conseil d'administration sur le bilan et la gestion 2019.

2) Rapport du commissaire aux comptes sur la gestion 2019.

3) Approbation des deux rapports.

4) Quitus aux administrateurs sur la gestion 2019.

5) Affectation des résultats.

6) Réélection des membres de conseil d'administration.

7) Nomination du commissaire aux comptes.

8) Questions diverses et résolutions.

2020X00932SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

Centre de formation de l'Union des petites et moyennes

Industries de Tunisie «UPMI formation»

Société anonyme

Au capital de 37.500 dinars

Siège social : Avenue Majida Boulila Immeuble Zaphir Etage 4 bureau 4 - Sfax

Immatriculée au RC de Sfax sous le numéro B08141842013

Matricule fiscal : 1307981F/A/M/000

N° CNSS : 543007-01

Les actionnaires de la société Centre de Formation de l'Union des Petites et Moyennes Industries de Tunisie "UPMI formation" sont convoqués en assemblée générale annuelle, au siège social le mardi 25 août 2020 à partir de 10h à l'Avenue Majida Boulila Immeuble Zaphir Etage 4 bureau 47 - Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation de la date de la tenue de l'assemblée,

2) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019,

3) Lecture des rapports du commissaire aux comptes,

4) Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2019,

5) Approbation des états financiers de la société de l'exercice 2019,

6) Approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 (nouveau) et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales,

7) Affectation des résultats de l'exercice 2019,

8) Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et le président du conseil d'administration,

9) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Président du Conseil d'administration,

10) Questions diverses,

11) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil met à la disposition des actionnaires au siège social de la société le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport du conseil d'administration, les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2019, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

2020X00949SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MEDIFLOR S.A

Société anonyme

Au capital de 22.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle de Saint Gobain - Lot n°9 - Mégrine

Identifiant unique : 1183939 R N/M/00

Messieurs les actionnaires de la Société MEDIFLOR SA, sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 27 août 2020 à 10 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

5. Quitus aux administrateurs;

6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

7. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration ;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes ;

9. Pouvoirs.

Tous les documents destinés à cette assemblée sont tenus à leur disposition au siège de la société durant le délai légal.

2020401460SANB3

Convocation

VAN LAACK TUNISIE S.A.

Société anonyme

Au capital de 50.000,000 Dinars

Siège social : Ennasr 2 - Ariana

RNE : 1025857K

MF : 1025857K/A/M/000

CNSS : 264958-51

Les Actionnaires de la Société «VAN LAACK TUNISIE S.A.» sont convoqués en assemblée générale ordinaire, qui se tiendra le jeudi 24 septembre 2020 à 10 heures à l'Avenue Hédi Nouira, Immeuble le Prestige, App M3, Ennasr 2, Ariana, à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des Rapports du Conseil et du Commissaire aux Comptes sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 30 Avril 2020 ;

2. Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles 200, 205 et 475 du Code du Code des Sociétés Commerciales;

3. Approbation s'il y a lieu, des dits comptes, rapports et conventions;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 30 avril 2020 ;

6. Fixation des Jetons de Présence.

2020401466SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire qui se teindra le 26/8/2020

Société TIME ESP

Société anonyme

MF : 793379SAM000

RC : B125482002 Tunis

CNSS : 0034016886

Suite à la demande de certains actionnaires exigeant la présence de l'administrateur judiciaire à l'assemblée générale tenue le 01/02/2020, restée de ce fait ouverte afin que les actionnaires qui le désirent puissent éclaircir le texte de la neuvième résolution qui leur a été présenté, les actionnaires de la société sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le 26 Août 2020, à 10 heures du matin, qui aura lieu au siège de la société sise au lot n°46 Zone industrielle Chotrana II - BP n°7-2. Parc technologique El Ghazala, en vue d'entériner les résolutions de l'assemblée générale du 01 février 2020.

L'ordre du jour de l'assemblée générale du 01/02/2020 est rappelé comme suit :

1- Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle,

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion et les opérations sociales de l'exercice 2018

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur le même exercice,

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018,

6- Quitus éventuel aux administrateurs,

7- Transfert du prêt de 1200.000 Dt pour le paiement des impayés, enregistré le 24 septembre 2018 sous le numéro 18604010 de Mohamed Damak au nom de la société TIME UNIVERSITE,

8- Présentation de l'état d'avancement de la cession de la pépinière/ centre de recherche & développement et innovation

9- Questions diverses.

2020401470SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société NGENIO

Identifiant Unique : 999 310J

Société Net system

S.A au capital social de 813.300 Dinars

CNSS : 253176-06

Siège social : 19 rue de l'Usine à Charguia II

Messieurs les actionnaires de la Société NetSytem SA sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 août 2020 à 11h au 19 rue de l'Usine à Charguia II, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31/12/2019 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice clos le 31/12/2019 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019 ;

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019;

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019 ;

Tous les documents sont mis à votre disposition au siège social de la société.

2020401475SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CAR PRO

S.A. au capital de 500.000 dinars

Siège social : 14, rue 8611 Z.I La Charguia I - 1080 Tunis Cedex

MF : 1100089R

Les actionnaires de la Société CAR PRO sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le vendredi 14 août 2020 à 10h30, au siège de la société sise au 14, rue 8611 Z.I. Charguia I - 1080 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen des conditions de la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2- Examen et approbation s'il y a lieu, du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2019.

3- Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers arrêtés au 31.12.2019.

4- Examen des rapports du commissaire aux comptes à l'assemblée générale ordinaire sur l'exercice 2019.

5- Affectation des résultats.

6- Quitus aux administrateurs pour la gestion 2019.

7- Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration.

8- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2020401506SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société "FAWANIS-DISTRIBUTION" SARL

Capital de 560.000DT

RC : N°B176851997 Z.I. Sidi Abdelhamid - Sousse

Messieurs les associés de la société FAWANIS-DISTRIBUTION sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 27 août 2020 à 9H 30 au siège de la société, Z.I. Sidi Abdelhamid - Sousse, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la mise à jour de statuts de la société selon la loi n°2000-93 du Code des Sociétés Commerciales

2- Questions diverses.

2020S00746SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société "FAWANIS-DISTRIBUTION"

SARL au capital de 560.000DT

MF : 041 0259JAM000

Z.I. Sidi Abdelhamid - Sousse

Messieurs les associés de la société FAWANIS-DISTRIBUTION sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 août 2020 à 10H au siège de la société, Z.I. Sidi Abdelhamid - Sousse, à l'effet de délibérer de l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du gérant relatif à l'exercice 2019.

2- Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019.

3- Approbation des comptes de l'exercice 2019.

4- Quitus au Gérant et au commissaire aux comptes pour la gestion de l'exercice 2019.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2019.

6- Désignation du commissaire aux comptes.

7- Questions diverses.

2020S00748SRLB3

Autres sociétés

Convocation

Sté Mutuelle de base des services Agricoles "Neapolis"

MF : 1572860B/N/P/000

La Société mutuelle de base de services Agricoles Neapolis de Dar Chaabane invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 18 août 2020 à 16 h au siège de la société.

Ordre du jour :

1- Lecture du rapport moral et financier des exercices 2018-2019 pour l'approbation.

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes.

3- Donner quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Approbation des nouveaux adhérents.

2020401491SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

En vertu d'un jugement en référé émanant du tribunal de 1ère instance de Tunis 2 du 3 juin 2020 sous le numéro 11101, Madame Olfa Ben Sassi a été nommée liquidatrice en justice sur l'héritage de monsieur Abdessalem Ben Ahmed Ben Khalifa et Monsieur Mohamed Zied Bouali juge contrôleur.

Tel : 26224860

2020T00685DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Hamdi Ben Habib Ben Sadok Ben Ali, titulaire de la CIN n°09373190, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/17878 du 14/8/2007 objet du titre foncier n°19067 Mahdia dénommé «RIM» sis à délégation de Chorbane Gouvernorat de Mahdia. Une attestation de perte a été délivrée sous n°52 le 9/7/2020 par le poste de police de Chorbane.

2020S00732DIVD2

Avis

La dame Alia Bent Rachid Ben Ahmed avise que la totalité de sa propriété d'un tiers indivis de la parcelle de terre renfermant auparavant 51 pieds d'oliviers dont une partie actuellement est une terre nue sise à la route de Bouthadi km 42 au lieu connu par Ennfidha Ksar Errih Menzel Chaker Sfax.

Que son titre de propriété étant perdu, elle veut en extraire un deuxième original.

Tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir auprès du Notaire Wassim Karoui à la rue des Notaires Sfax dans un délai de 70 jours de la date du présent.

Toute opposition hors délai sera rejetée.

2020X00911DIVD2

Avis

Hafedh Ben Ahmed Turki Gara Yousseh et les Héritiers de son grand père Abdelkader Turki visent qu'il est propriétaire d'un terrain situé à la route El Ain Km 11 et que son titre de propriété (acte de vente daté le 9/2/1964) étant perdu et ils veulent extraire un deuxième original.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Fekih Nesrine avenue des Notaires Sfax dans un délai de 70 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2020X00936DIVD2